



INTERVIEW BRUNO LE MAIRE

« Un plan de relance dans
la continuité des
réformes structurelles »

DOSSIERS

Thérapie génique
Automobile
Rénovation du patrimoine

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations
Missions
Élections

#mobilisé

METRO S'ENGAGE À SOUTENIR
LES RESTAURATEURS
LES COMMERÇANTS INDÉPENDANTS
LES PRODUCTEURS LOCAUX

Une crise sanitaire sans précédent a touché très fortement les restaurateurs et commerçants indépendants mais aussi les producteurs locaux. Plus que jamais, chez METRO, nous faisons tout pour les aider à relancer durablement leur activité en leur proposant des solutions et des offres adaptées à leurs besoins. Et cet engagement fort pris il y a plusieurs mois déjà se poursuivra aussi longtemps que nécessaire.

Afin de soutenir les producteurs locaux, nous continuons à mettre leurs produits en avant dans nos halles partout en France et encourageons les restaurateurs à les utiliser via la démarche « **J'aime cuisiner français** ».

**RESTAURATEURS, COMMERÇANTS, PROFITEZ DÈS MAINTENANT
DE NOS OFFRES EN ENTREPÔT OU SUR METRO.fr**



METRO

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 51
Fax 01 55 62 68 76
fxdaillieres@trombinoscope.com

RÉDACTION

Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

Isabelle Hay

ihay@trombinoscope.com

Journaliste

Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directeur de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 56
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Antonello Sticca
John Levers
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope
315 Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92213 Saint-Cloud Cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION

Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE

Antonello Sticca

Édito

Comment relancer le moteur économique français ?

Après les 470 milliards d'euros débloqués depuis le début de la crise pour soutenir les entreprises françaises, l'Etat vient de mettre sur la table 100 milliards supplémentaires à travers le plan France Relance. Ce dernier est, de loin, le plus ambitieux de notre Histoire. Suffira-t-il pour autant à relancer le moteur économique français ? Non, estime la majorité des économistes. Dès lors, comment transformer l'essai ? Envisager la tâche immense qui s'annonce revient à considérer une série de facteurs prenant ancrage au

niveau national et international.

A l'échelon national, la pandémie modifie profondément notre politique économique et budgétaire, en lien direct avec la politique monétaire de la BCE. Pour les entreprises, les taux de rentabilité ne seront plus aussi élevés qu'avant l'apparition de la Covid-19.

A l'échelon international, est-ce que les grandes puissances reviendront aux taux de croissance enregistrés jusqu'à présent ? Rien n'est moins sûr. Avant la pandémie, nous étions déjà dans un processus de renouvellement de l'économie mondiale. Les mécanismes vont profondément changer, la mondialisation doit subir de sérieuses modifications. L'urgence est de construire dans un cadre conceptuel totalement différent.

Plus loin que la volonté affichée de redonner à notre pays son niveau de richesse d'avant-crise, le plan de relance annoncé par le Premier ministre, Jean Castex, début septembre veut préparer la France de 2030. Mais l'objectif apparaît bien ambitieux. En proposant un plan essentiellement basé sur l'offre - judicieusement tourné vers l'investissement des entreprises - France Relance omet la demande. Comment convaincre les français de consommer et d'investir pour relancer la machine ? Comment flécher efficacement l'abondante épargne de précaution accumulée depuis le confinement du mois de mars : 100 milliards d'euros, soit autant que le plan Castex ? La question reste posée.

Enfin, comment lutter contre le chômage de masse et la multiplication des plans sociaux attendue dans les prochains mois ? Ne pas déminer ce terrain social hyper explosif reviendrait à déployer le tapis rouge devant les extrêmes lors des prochaines échéances électorales.

Le dynamique secteur des services ne réglera pas le problème à lui seul. L'urgence est, aussi, de réindustrialiser la France. Par la relocalisation d'activités stratégiques ? Certainement. En envisageant des contreparties demandées aux entreprises ? Pourquoi pas. Mais en laissant les partenaires sociaux discuter. C'est à eux, main dans la main, d'écrire la France du futur. Un Etat omnipotent aurait tout à perdre en négligeant le dialogue social. L'économie française n'a pas besoin de diktat mais de liberté d'entreprendre et de dialoguer. ●



Emmanuel Cugny

Président de l'Ajef (Association des journalistes économiques et financiers)

LA FÊTE DES ENTREPRISES

JEUDI 15 OCTOBRE



J'  ma boîte

**ET JE ME BATS
POUR ELLE!**

JAIMEMABOITE.COM

Sommaire

Septembre 2020

4

Interview

Bruno LE MAIRE

Ministre de l'économie, des finances et de la relance

« Un plan de relance dans la continuité des réformes structurelles »



6 Thérapie génique : quand l'innovation nécessite un cadre législatif adapté

8 La nécessité d'un cadre rigoureux. *Philippe BERTA*

9 Thérapie génique : un progrès à maîtriser. *Jean-Louis TOURAINE*

10 Innovation thérapeutique en oncologie : une simplification des process à poursuivre. *Catherine DEROCHÉ*

12 La drépanocytose, une maladie génétique répandue aux Antilles. *Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE*

13 Pour un pôle public du médicament. *Caroline FIAT*

14 Automobile : tout se joue aujourd'hui

15 Plusieurs points de vigilance à observer. *Damien ADAM*

16 A quand un vrai pas vers la conversion des voitures thermiques en électriques ? *Patrick HETZEL*

17 Trois filières d'avenir pour l'automobile. *Jean-Marc ZULESI*

18 La relance de la filière automobile ne peut pas faire l'impasse sur les biocarburants ! *Jean BIZET*

19 Favorisons l'achat des véhicules électriques

aux collectivités ! *Jean-Marie JANSSENS*

21 La filière hydrogène française, futur leader européen ? *Michel DELPON*

22 Restaurer le patrimoine local, un enjeu économique et territorial

23 Le patrimoine de proximité, un champ d'action prioritaire. *Roselyne BACHELOT-NARQUIN*

24 Le patrimoine « fait Nation ». *Constance LE GRIP*

26 Le patrimoine rural et de proximité doit devenir une grande cause nationale. *Jean-Marie BOCKEL*

27 Relance par le patrimoine : Investir dans les territoires ! *Jean-Pierre LELEUX*

28 Patrimoine, la dynamique actuelle est la bonne ! *Dominique VÉRIEN*

29 Patrimoine : un pari pour l'avenir de nos territoires. *Jacqueline DUBOIS*

30 Patrimoine local : Un rendez-vous à ne pas manquer. *Sonia de LA PROVÔTÉ*

31 Ma proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur l'état du patrimoine religieux. *Brigitte KUSTER*

32 Une dynamique d'innovation profitable au patrimoine. *Sophie METTE*

33 Réapproprions-nous notre histoire ! *Michel LARIVE*

34 Missions, Nominations, Élections

35 Présidence de la République, Gouvernement

48 Parlement

52 AAI

53 Conseils régionaux et départementaux, préfetures de régions

55 Préfetures de départements

66 Autres mouvements

BRUNO LE MAIRE

Ministre de l'économie, des finances et de la relance

Un plan de relance dans la continuité des réformes structurelles

Le Gouvernement vient d'annoncer un plan de 100 milliards d'euros pour soutenir une économie mise en difficulté par la crise du Covid-19. Le ministre de l'économie et des finances détaille pour la revue du Trombinoscope, l'ambition des mesures adoptées au sein de ce plan.

Interview réalisée par Marjolaine Koch

Ce plan de 100 milliards d'euros signe la fin de la focalisation sur la dette publique et la règle des 3 % de déficit public à ne pas dépasser ?

Il n'y a pas de place pour les dogmes en temps de crise. Il n'y a de place que pour l'efficacité. La Commission européenne a décidé de ne pas appliquer la règle des 3 % de déficit public ni en 2020, ni en 2021 : c'est la sagesse. Nous l'assumons : aujourd'hui, nous sommes dans le temps de la relance par le financement public. Connaissez-vous un autre choix efficace ? Non. Évitez de courir deux lièvres à la fois. Après la crise de 2008, nous avons voulu à la fois relancer l'investissement par de la dépense publique et respecter les règles du pacte de stabilité. En général, quand vous appuyez à la fois sur l'accélérateur et le frein, cela se termine en tête à queue. Néanmoins, la soutenabilité de nos finances publiques reste bien sûr un impératif à moyen terme. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises : la dette due à la crise du covid devra être remboursée.

Comment faire en sorte que ce plan profite bien aux industries et aux services locaux, et que l'argent ne parte pas à l'étranger ? Est-il possible de fléchir cette aide pour être sûr qu'elle bénéficie à l'économie française ?

« France Relance » est un plan d'investissement pour tous les Français. L'argent que nous mettons sur la table pour relocaliser des activités à haute valeur ajoutée en

France permettra de créer des nouveaux emplois et bénéficiera directement aux territoires. L'argent que nous investissons dans la rénovation thermique des bâtiments, dans la formation et l'emploi des jeunes, dans la transition écologique, c'est de l'argent qui ne partira évidemment pas à l'étranger. Lorsque nous mettons sur la table 20 milliards d'euros de baisse d'impôts de production, c'est par construction pour les activités de production situées en France.

Grâce à ces 100 milliards, la France pourra retrouver dans deux ans son niveau de développement économique d'avant crise.

Comment va s'articuler l'action entre l'État et les Régions pour mettre en œuvre ce plan de relance ?

Ce plan a été construit avec les Régions et il sera mis en œuvre avec les Régions ! C'est la condition de son succès. Les préfets de région joueront un rôle très important pour décliner le plan au plus près de chaque Français et des comités de suivi régionaux seront mis en place avec l'ensemble des parties prenantes. Il sera également très important de travailler aussi avec les départements, les Agglomérations et même les plus petites de nos communes pour que les effets de la relance bénéficient à tous les Français, y compris dans les territoires ruraux mais aussi les Outre-Mer.

Ce plan avait d'abord été annoncé comme un plan de relance dédié à la croissance verte ; finalement moins d'un tiers des 100 milliards d'euros sont fléchés vers la transition écologique. Pourquoi ce changement ?

Il n'y a pas de changement ! Il faut se rendre compte : 30 milliards d'euros vont être investis pour accélérer notre transition écologique ! Jamais la France n'a investi autant pour transformer son modèle économique carboné en modèle économique décarboné.

Le président de la République fait aujourd'hui le choix pour la France d'une croissance durable et juste. Une croissance

qui économise nos ressources naturelles, qui émet moins de CO2 et qui protège notre biodiversité. Le plan de relance y correspond totalement à travers la rénovation thermique des bâtiments, l'aide à la décarbonation de l'industrie, le bonus écologique pour l'achat d'un véhicule propre, la transformation du secteur agricole, et également la recherche et l'innovation pour le développement de technologies vertes.

Par ailleurs, l'investissement de 470 millions d'euros dans le nucléaire doit permettre à la France





de garder sa capacité, dans le cadre d'un mix énergétique renouvelé, de produire de l'électricité décarbonée par cette technologie.

Sur le plan de la transition écologique, le rail bénéficiera de 4,7 milliards d'euros, notamment pour la relance du fret : comment comptez-vous vous y prendre, sur ce sujet qui a tout d'un serpent de mer depuis des années ?

Le ferroviaire est un sujet stratégique central dans la vie quotidienne des Français. Mis à part les lignes à grande vitesse, le rail a souffert d'un manque d'investissement, tant dans le transport de voyageurs, notamment pour les transports du quotidien, que dans le transport de marchandises.

C'est pourtant un mode de transport clé pour réussir la transition écologique. Il faut donc être cohérent ! Avec ces 4,7 milliards d'euros, nous allons donner les moyens à SNCF Réseau de conduire des investissements de modernisation du réseau national, d'améliorer la qualité d'accueil des gares indispensable en particulier pour les personnes en situation de handicap. Le fret ferroviaire va aussi être relancé. Nous investissons pour offrir aux Français une alternative attractive au transport routier.

Outre ce plan, un dispositif de chômage partiel des salariés de 28,5 milliards d'euros sur 2020 a été mis en place avec le confinement. Qu'est-il prévu pour les autoentrepreneurs et pour les chômeurs dont la quête d'un travail va s'avérer plus difficile dès à présent ?

Depuis le mois de mars, nous protégeons tous les Français : les salariés, les indépendants, les chômeurs, les jeunes, les entrepreneurs. Les mois qui viennent seront difficiles, je ne l'ai jamais caché.

La relance est donc une relance solidaire. Nous avons mis en place une prime à l'embauche des jeunes et un soutien spécifique à l'apprentissage. Nous avons étendu l'accès à l'activité partielle jusqu'au 1^{er} novembre et au-delà pour les secteurs les plus touchés avec des formations. 240 000 allocataires ont bénéficié d'un prolongement de leurs droits à l'assurance chômage entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2020¹ et que la période du confinement a été neutralisée dans le calcul des droits. C'est pourquoi, enfin, nous avons mis en place un fonds de solidarité pour les indépendants, y compris autoentrepreneurs, commerçants, professions libérales, qui a fait la preuve de son efficacité et qui est maintenu pour les secteurs les plus touchés

« La dette due à la crise du covid devra être remboursée »

Les jeunes qui entrent sur le marché vont pâtir de la situation économique, comment allez-vous les soutenir ?

Par tous les moyens ! Chaque jeune doit trouver une solution. C'est l'objectif simple que nous défendons. Une prime à l'embauche de 4000 euros et des subventions pour l'embauche d'un jeune en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ont été mises en place dès juillet pour la rentrée de septembre. 300 000 parcours d'insertion sur mesures seront aussi ouverts.

Les syndicats pointent le manque d'initiatives pour les « salariés de deuxième ligne », les caissiers, livreurs, aides à domicile... avez-vous prévu des mesures pour ces salariés ?

Ces femmes et ces hommes ont assuré la continuité de services vitaux à notre économie et la préservation du lien social durant le confinement.

Je pense au secteur du transport et de la logistique qui a démontré son rôle stratégique. Je pense aux salariés de la grande distribution et du secteur agroalimentaire. Nombreux sont ceux qui ont pu bénéficier d'une prime défiscalisée versée par leur employeur. Je pense aussi aux aides à domicile qui ont dû poursuivre leurs missions au contact des patients, dans des conditions rendues plus difficiles qu'à l'ordinaire par l'épidémie. L'annonce récente du Gouvernement et des départements de mettre en œuvre le versement d'une prime exceptionnelle est une première étape.

Mais nous souhaitons faire les choses dans l'ordre. Suite à la conférence du dialogue social réunie par le Premier ministre mi-juillet, un agenda social a été élaboré, sur la santé au travail, sur la réponse face à la crise, sur le partage de la valeur dans l'entreprise et sur les « salariés de la deuxième ligne ». La ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion lance en ce moment-même ces concertations thématiques. C'est sur ces bases que nous construirons les réponses attendues.

L'associatif risque de grandement pâtir de la crise. Le président Jacques Malet, de Recherches et solidarités, estime que 30 000 associations pourraient déposer le bilan. Comment préserver l'indispensable action de ce secteur, souvent complémentaire des actions publiques ?

Nous avons veillé à ce qu'aucune association ne soit exclue des mesures d'urgence mises en place depuis mars : les prêts garantis par l'État (PGE), le fonds de solidarité ou encore les exonérations et reports de charges. Les acteurs de l'ESS seront éligibles à l'ensemble des soutiens exceptionnels prévus dans le plan de relance. Je pense au soutien à l'insertion professionnelle des jeunes, aux investissements dans la transition écologique ou à la numérisation. Ils bénéficieront aussi de nouveaux financements de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations et de Bpifrance.

Enfin, le Gouvernement fait le choix de n'ouvrir aucun recrutement supplémentaire dans la fonction publique d'État. Certains économistes regrettent de n'avoir pas profité de ce plan de relance pour améliorer encore plus les effectifs hospitaliers, de la justice, pour renforcer certains contrôles... Comment justifiez-vous ce choix ?

Nous ne relancerons pas l'économie en créant de nouveaux postes de fonctionnaires ! Nous avons choisi la responsabilité plutôt que la facilité. Il y aura des augmentations d'emplois dans des politiques jugées prioritaires comme la police, la justice et la santé. Mais il y aura aussi des réductions d'effectifs là où cela est possible. Relancer ne veut pas dire abandonner les réformes structurelles. ●

1. Dossier de synthèse de l'assurance chômage de mai 2020 - Unedic

TRIBUNES

THÉRAPIE GÉNIQUE : QUAND L'INNOVATION NÉCESSITE UN CADRE LÉGISLATIF ADAPTÉ



La thérapie génique consiste à introduire du matériel génétique dans des cellules pour soigner une maladie. Cette approche a été utilisée au départ dans les cas de dysfonction d'un seul gène, cas dit de « maladie monogénique ». Puis peu à peu, au cours des deux dernières décennies, l'évolution rapide des connaissances et des technologies a démultiplié les stratégies possibles. Aujourd'hui, leur utilisation est élargie à de très nombreuses indications. Les « bébés bulle » sont traités avec succès par thérapie génique, des traitements médicamenteux comme le Glybera, visant à traiter une inflammation du pancréas d'origine génétique, sont disponibles sur le marché européen et dans le traitement du cancer, la thérapie génique peut modifier des cellules immunitaires du patient pour qu'elles détruisent les cellules cancéreuses. Le domaine est en plein essor et plusieurs médicaments de thérapie génique sont aujourd'hui sur le marché, en Europe, aux États-Unis et en Chine.

Parmi les maladies qui pourraient bénéficier des progrès offerts par la thérapie génique, il y a la drépanocytose : le Crispr-Cas9 est une piste prometteuse pour le traitement de cette maladie qui entraîne anémie sévère, crises douloureuses et une sensibilité accrue aux infections. Plus de 4 millions de personnes sont affectées dans le monde. En France, c'est la maladie génétique la plus fréquente. La mutation d'un gène est en cause : elle entraîne une altération de l'hémoglobine, chargée du transport d'oxygène dans les globules rouges. Des équipes de recherche françaises se penchent actuellement sur la technologie Crispr-Cas9 pour contourner la difficulté : au lieu de remplacer le gène défectueux, un gène de remplacement déjà sur place serait activé.

Prometteuses, ces techniques méritent d'être développées dans les meilleures conditions de recherche possibles.

Marjolaine Koch

quand la
science rencontre l'**humain**

where
science meets **humanity**[™]

*Transduction et expression transgénique
dans la cellule rétinienne (du transgène
dans les cellules de la rétine)*

*Image par Iris Wang,
Unité de recherche en ophtalmologie*

Cori
Patient vivant avec
la choroïdérémie

Chez Biogen, nous sommes les pionniers d'une nouvelle science

qui nous emmène au plus profond du système nerveux et s'étend à travers les réseaux numériques et les communautés de patients, pour mieux comprendre et préserver les qualités fondamentales de la nature humaine.

Nous conduisons actuellement une étude concernant une thérapie génique en développement pour le traitement potentiel de la choroïdérémie, une maladie génétique dégénérative de l'œil débutant dans l'enfance et évoluant lentement vers la cécité.

biogen.fr

Biogen France SAS | Tour CBX | 1 passerelle des Reflets | 92913 Paris La Défense Cedex
Société par actions simplifiée au capital de 40000 € - N°398410126 RCS Nanterre

 **Biogen.**

LA NÉCESSITÉ D'UN CADRE RIGOUREUX

Philippe BERTA

- ▶ Député Modem du Gard
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Président du groupe d'études Maladies rares



Les observateurs avisés le disent : en santé humaine, ce début de siècle sera le temps de la thérapie génique et/ou cellulaire. La thérapie génique est désormais reconnue comme l'une des voies privilégiées pour traiter nombre de maladies génétiques, bien sûr, mais aussi divers cancers. Elle est permise grâce aux données multiples acquises ces vingt dernières années, de la séquence des plus de trois milliards de lettres du génome humain, à l'identification des quelque 25 000 gènes qui s'y trouvent ou encore à l'association de plusieurs centaines d'entre eux avec une partie des plus de 7000 pathologies génétiques déjà répertoriées¹. Les acquis techniques et scientifiques autour du contrôle de l'expression de ces gènes et de la vectorisation virale du gène médicament ont complété les données nécessaires pour lancer ces thérapies innovantes.

sarcome), dans des maladies du sang (drépanocytose) ou autres atteintes rétiniennes. Le risque de modifications parasites du génome, dites hors cible, ne peut être encore totalement écarté, mais gageons que cette difficulté sera vite surmontée. Ces perspectives thérapeutiques enthousiasmantes ne doivent-elles pas s'accompagner d'un encadrement bioéthique rigoureux ?

La 2^e lecture récente des lois de bioéthique a été, si besoin était, la démonstration de la difficulté de légiférer sur ces thématiques de haut niveau scientifique, tout à la fois sur le fond, avec une exigence pointue sur des données récentes, comme sur la forme. Sur la forme, la temporalité de ces choix scientifiques (tous les 5 ans qui se transforment en 7 ans, tous les 7 ans qui en sont en fait presque 10), alignée sur une bioéthique plus sociale, telle la PMA, est en parfait décalage avec l'explosion de la médecine génomique. J'avais proposé une bioéthique scientifique « au fil de l'eau », tant l'acquisition de nouveaux outils est rapide. La technique d'édition des génomes CRISPR-Cas validée et éprouvée, est aujourd'hui d'usage dans tous les laboratoires de biologie moléculaire (règne végétal comme animal), sans que le questionnement sur les limites de son utilisation n'ait pu être clairement posé. Les manipulations de He en Chine² introduisant des mutations sur le gène du récepteur CCR5 pour rendre des embryons résistant à l'infection par le HIV ont sonné comme un rappel à l'ordre. Un dopage génétique indétectable suite à l'utilisation de cette technique et conduisant à l'induction d'une hypertrophie musculaire a déjà été envisagé par d'autres.



« J'avais proposé une bioéthique scientifique "au fil de l'eau", tant l'acquisition de nouveaux outils est rapide »

Après les premiers résultats pour des maladies rares du sang (dont la bêta-thalassémie), les exemples d'application s'accumulent, et parmi les cibles, on peut noter : le cerveau (adrénoleucodystrophie), l'hyperlipidémie familiale, certaines immunodéficiences, une maladie rétinienne (l'amaurose congénitale de Leber de type 2), la myopathie tubulaire, l'amyotrophie spinale, certaines maladies neurodégénératives, et pourquoi pas très vite une des formes de surdit  d'origine g n tique des plus fr quentes. Ce sont tr s certainement d sormais plus de 2000 essais cliniques qui ont  t , ou qui sont men s   travers le monde.

Si les principes initiaux  taient bien de d livrer un g ne sain pour suppl er un g ne d fectueux, des orientations plus r centes encore, visent d sormais    liminer ou   r parer le g ne d fectueux directement dans la cellule. On parle alors d' dition g nomique et la technologie de ciseaux mol culaires derni re g n ration ou CRISPR-Cas qui, depuis sa mise au point en 2012, a vite suscit  d'importants espoirs. De multiples essais cliniques sont d'ores et d j  en cours pour diverses situations tumorales (my lome,

On comprend alors pour pr server des applications th rapeutiques majeures, la n cessit  d'un cadre rigoureux. La technique CRISPR-Cas ne justifiait-elle pas   elle seule l' quivalent de la conf rence d'Asilomar organis e en 1975 par le prix Nobel Paul Berg, et qui visait   cette  poque la mise en place d'un moratoire sur les premi res manipulations conduisant   des bact ries g n tiquement modifi es ?

Enfin, tous les acteurs, de la startup innovante au grand compte de l'industrie pharmaceutique, s'accordent sur l'urgence nationale de reconsid rer le mode et la dur e d' valuation de ces m dicaments, la d finition de leur prix et le passage   l' chelle industrielle de leur bioproduction. C'est l  bien une question de souverainet  nationale dont il s'agit, mais aussi l'attente de quelque trois millions de nos enfants souffrant de maladies rares. Les choses vont vite, tr s vite, ne ratons pas ce rendez-vous de l'histoire m dicale et industrielle. C'est de notre sant  dont il s'agit ! ●

1. <https://www.orpha.net>

THÉRAPIE GÉNÉRIQUE : UN PROGRÈS À MAÎTRISER

Jean-Louis TOURAINE

- ▶ Député LaREM du Rhône
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Président du groupe d'études Fin de vie
- ▶ Membre du Conseil national du syndrome immunodéficient acquis (Sida) et des hépatites virales chroniques



Très peu de décennies après l'identification des gènes humains, ceux-ci ont été utilisés pour traiter efficacement des malades. La thérapie génique est certes appliquée aujourd'hui à un petit nombre de maladies : déficits immunitaires congénitaux⁽¹⁾, hémoglobinopathies telles la thalassémie et la drépanocytose, certaines erreurs innées du métabolisme, etc. Grâce à une maîtrise améliorée de la technique, cette thérapie génique s'étendra même à des maladies multigéniques et à des affections sans origine génétique.

Prenons l'exemple du SIDA, maladie infectieuse induite par le virus VIH. Chez la souris humanisée, nous avons pu montrer que la thérapie génique apportant 2 gènes codant pour 2 protéines arrêtaient la progression du virus et représentait, dans ce modèle animal, un traitement efficace⁽²⁾. Adapter cette thérapeutique à l'homme suppose quelques recherches additionnelles afin d'assurer innocuité et durabilité au traitement. Quel progrès ce sera quand les malades pourront abandonner leurs médicaments quotidiens, à vie, pour recevoir une thérapie unique à effet permanent !

Combien d'autres affections, tels des insuffisances endocriniennes dont le diabète, certaines anémies ou maladies métaboliques, pourront bénéficier de la production continue d'une protéine essentielle dans l'organisme ?

Pour insérer le gène thérapeutique dans la cellule malade, des vecteurs sont utilisés : rétrovirus inoffensif, adénovirus, etc. Des "ciseaux moléculaires" peuvent aussi être employés, telle la technique «CRISPR-Cas9» qui enlève des gènes et en ajoute d'autres. Certaines difficultés ou même complications (leucémies) ont été occasionnellement observées ; tout n'est donc pas encore parfaitement maîtrisé dans les modifications induites, y compris sur les gènes adjacents. Ce risque diminue avec l'expérience et il n'est pas supérieur à l'habituel "risque pharmacologique".

À la différence du traitement des maladies somatiques évoquées ci-dessus, la thérapie génique appliquée aux cellules germinales ou aux embryons humains comporte des risques et des inquiétudes éthiques importants. Toute modification

du génome transmissible aux générations futures peut être perçue comme une modification définitive de l'espèce humaine.

L'interdit de cette thérapie génique germinale et la sanction des "apprentis sorciers" sont aujourd'hui la règle. Cet interdit s'étend à l'embryon humain mais non au fœtus⁽³⁾ car il n'y a pas de transmission aux générations ultérieures dans ce dernier cas. Faut-il considérer cet interdit comme un moratoire de longue durée ou comme une prohibition définitive ? Laissons cette question à nos successeurs qui devront, avec une maîtrise technique améliorée et les connaissances de demain, affronter le dilemme suivant : interdiction totale d'action sur les gènes de l'espèce humaine, ou autorisation encadrée pour corriger l'augmentation de fréquence des maladies génétiques depuis que les enfants atteints peuvent vivre et se reproduire grâce à la médecine moderne ?

Dans un temps lointain et après de multiples progrès, sera-t-il raisonnable de lever le moratoire afin de faire disparaître certaines maladies génétiques, comme on a éliminé quelques maladies

« Dans un temps lointain et après de multiples progrès, sera-t-il raisonnable de lever le moratoire afin de faire disparaître certaines maladies génétiques ? »

infectieuses (variole, poliomyélite) par la vaccination ? L'enjeu éthique est cependant différent, les gènes de l'espèce humaine ne pouvant pas être comparés à des agents extérieurs, même si nombre d'entre eux sont partagés en commun avec des animaux. ●

1. Cavazzana-Calvo M, Hacein-Bey S, de Saint-Basile G et al. *Science* 2000, 288 : 669-72.

2. Sanhadji K, Grave L, Touraine JL et al. *AIDS* 2000, 14 : 2813 - 22.

3. Touraine JL. *Med. Hyg.* 2000, 58 : 1000-06.



INNOVATION THÉRAPEUTIQUE EN ONCOLOGIE : UNE SIMPLIFICATION DES PROCESS À POURSUIVRE

Catherine DEROCHE

- ▶ Sénatrice Les Républicains de Maine-et-Loire
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Présidente du groupe d'études Cancer du Sénat
- ▶ Conseillère régionale des Pays-de-la-Loire



La commission des affaires sociales et le groupe d'études du Sénat sur le cancer se sont largement mobilisés au cours des deux dernières années en faveur de l'innovation thérapeutique en oncologie. Dans le sillage des propositions que nous avons formulées, avec Yves Daudigny et Véronique Guillotin, dans notre rapport sur l'accès précoce aux médicaments innovants, le régime des autorisations temporaires d'utilisation (ATU) a ainsi été profondément modifié par les deux dernières lois de financement de la sécurité sociale.

La LFSS pour 2019 a en effet tenu compte de nos propositions pour ouvrir les ATU aux extensions d'indication et permettre à certains médicaments à AMM précoce de bénéficier d'une prise en charge temporaire en attendant l'aboutissement des négociations avec le comité économique des produits de santé. La LFSS pour 2020 a poursuivi ce mouvement en simplifiant le régime financier des médicaments en phases ATU et post-ATU. Les conditions de prise en charge des médicaments innovants restent néanmoins d'une complexité redoutable sur laquelle nous devons travailler dans un souci de lisibilité tant pour les hôpitaux que pour les laboratoires.

Afin de mieux mobiliser la génétique dans la recherche de traitements innovants, le Sénat a également introduit en janvier dernier, lors de la première lecture du projet de loi « Bioéthique », un article sécurisant le prélèvement et la conservation des cellules d'un patient à un stade suffisamment précoce du développement

de sa maladie. Cette évolution devrait permettre de prélever des cellules rapidement après le diagnostic, de sorte que leur qualité et leur quantité soient préservées et qu'elles puissent être utilisées dans la production d'immunothérapies, comme les Car-T cells.

Il nous faut, en outre, renforcer l'efficacité de l'évaluation éthique des protocoles de recherche par les comités de protection des personnes (CPP). Avec plusieurs membres du groupe d'études sur le cancer, nous avons ainsi déposé une proposition de loi destinée à permettre aux CPP de dégager plus de temps pour l'examen prioritaire des projets de recherche interventionnelle, en transférant l'examen des études observationnelles à un comité d'éthique unique. Une voie intermédiaire, que j'ai défendue lors de l'examen du projet de loi de simplification et d'accélération de l'action publique en mars dernier, pourrait consister à simplifier la procédure d'examen des projets de recherche non interventionnelle au niveau des CPP.

« J'appelle de mes vœux une véritable réforme de l'évaluation des médicaments innovants »

Enfin, j'appelle de mes vœux une véritable réforme de l'évaluation des médicaments innovants. C'est en ce sens que j'avais déposé, pendant l'examen de la LFSS pour 2020, un amendement tendant à inscrire dans notre droit la notion de valeur thérapeutique relative et le principe, à titre expérimental, d'une prise en charge conditionnelle par l'assurance maladie assortie d'une réévaluation périodique en fonction des nouvelles données cliniques et de vie réelle.

Cet amendement n'a malheureusement pas été retenu, mais je veillerai à interpeller le Gouvernement sur ce point à l'occasion de l'examen du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale. Je reste en effet convaincue de la nécessité d'adapter nos procédures d'évaluation au changement de paradigme induit par les immunothérapies, qui ont montré les limites d'une évaluation centrée sur la comparaison avec les traitements standards. ●





Depuis plus de 30 ans, Gilead a mis à disposition des patients des avancées thérapeutiques majeures, alors que cela semblait impossible.

Notre laboratoire pharmaceutique est à la pointe de la recherche dans des maladies potentiellement mortelles, contre lesquelles nous développons des traitements innovants.

Bien au-delà de la recherche médicale, Gilead développe des solutions pour répondre aux besoins des patients. Gilead est engagé pour agir positivement sur la santé dans le monde.



LA DRÉPANOCYTOSE, UNE MALADIE GÉNÉTIQUE RÉPANDUE AUX ANTILLES

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE

- ▶ Députée socialiste de la Guadeloupe
- ▶ Membre de la délégation aux Outre-mer
- ▶ Membre du Conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé



Touchant plus de cinq millions de personnes, la drépanocytose est la maladie génétique la plus répandue dans le monde. Bien que présente en Inde, en Amérique du Sud (essentiellement au Brésil), elle frappe particulièrement les populations d'origine antillaise, africaine et méditerranéenne. En France, la prévalence à la naissance est en moyenne de 1/3000, mais varie beaucoup d'une région à l'autre : aux Antilles, elle est de 1/280. Concrètement, la drépanocytose est une maladie génétique de l'hémoglobine, une substance contenue dans les globules rouges, qui sert à transporter l'oxygène à travers le corps. Elle se manifeste par une anémie sévère, une sensibilité accrue aux infections et des crises excessivement douloureuses.

Pharmacienne de profession et élue de Guadeloupe, c'est donc un dossier sur lequel je suis naturellement et intensément mobilisée afin d'accompagner toutes les initiatives permettant de soulager ces malades.

« L'urgence est, selon moi, de développer un traitement curatif qui pourrait être proposé à un grand nombre de patients »

Depuis plusieurs années, le dépistage néonatal associé à une prise en charge précoce, à l'organisation des circuits de soins, à la formation des équipes médicales, à l'éducation thérapeutique des patients mais aussi les progrès thérapeutiques en matière de transfusion, d'antibiothérapie, de vaccinations ou de traitement par l'hydroxycarbamine ont permis d'améliorer la qualité de vie des malades et d'augmenter leur espérance de vie. Aujourd'hui toutefois, l'urgence est, selon moi, de développer un traitement curatif qui pourrait être proposé à un grand nombre de patients.

Deux approches existent à ce jour : la greffe de moelle osseuse et la thérapie génique.

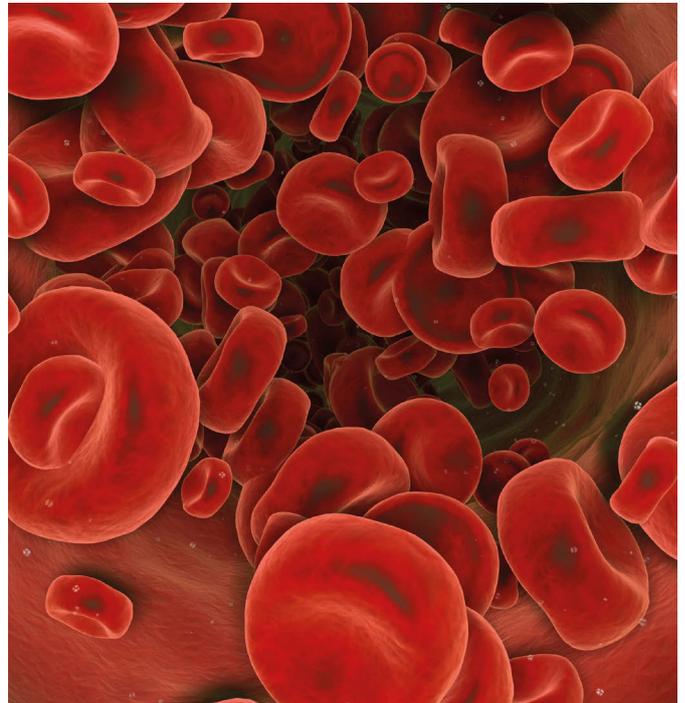
La greffe de moelle osseuse, qui contient les cellules souches qui donnent naissance aux cellules sanguines, dont le globule rouge, est conditionnée par la disponibilité d'un donneur HLA compatible. C'est une procédure très lourde et coûteuse, qui n'est pas totalement dénuée de risques. Elle est proposée aux patients

sévèrement touchés, environ une vingtaine d'enfants drépanocytaires en bénéficient tous les ans en France.

Ces dernières années, les espoirs de guérison sont apparus avec la thérapie génique. Une première approche a permis d'introduire, grâce à un vecteur viral, un gène sain dans les cellules souches hématopoïétiques des drépanocytaires. Des études cliniques ont été menées en France et aux États-Unis, des résultats encourageants ont été obtenus. Le coût de cette thérapeutique reste cependant très élevé (500 000 euros par patient) et difficilement applicable à grande échelle.

Plus récemment, une nouvelle technique utilisant CRISPR-Cas a été validé sur des cellules in vitro, elle devrait permettre de réactiver le gène de l'hémoglobine foetale, inutilisé après la naissance, pour remplacer l'hémoglobine anormale des patients atteints de drépanocytose. Il s'agit maintenant de mettre en place le protocole thérapeutique : études précliniques et essais cliniques.

Cette nouvelle approche est selon moi prometteuse et salva-



trice car moins coûteuse que la précédente et applicable à un plus grand nombre de patients. Je milite pour que la recherche dans ce domaine soit fortement soutenue, pour que les procédés soient rapidement automatisés et que le développement de ces techniques bénéficient aux pays du Sud, qui comptent un nombre important de patients et qui doivent être prioritairement aidés.

CRISPR/Cas présente également un certain intérêt industriel pour la France et un moyen de valoriser notre recherche trop souvent délaissée : plusieurs start-up spécialisées dans les applications de thérapie génique ont d'ailleurs déjà vu le jour.

Le projet de loi Bioéthique voté à l'Assemblée nationale fin juillet 2020 favorise selon moi une recherche responsable en lien avec la médecine génomique par un léger élargissement du champ des finalités des interventions sur le génome, susceptibles d'être autorisées. C'est un pas important pour la recherche et pour les associations de malades. ●

POUR UN PÔLE PUBLIC DU MÉDICAMENT

Caroline FIAT

- ▶ Députée LFI de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Membre du conseil d'orientation de l'Agence de biomédecine



Le 10 avril 2018, Goldman Sachs publiait une note consacrée au défi économique que représentaient les thérapies géniques, intitulée cyniquement « Guérir les patients est-il un modèle économique soutenable ? ». À en croire les chiffres, elles assurent de juteux dividendes et pourraient représenter d'ici quelques années 20 à 50 % des nouveaux médicaments commercialisés par les *big pharma*. Mais cette rentabilité repose avant tout sur nos deniers publics. Au-delà du débat sur le coût que la société est prête à consentir pour ces thérapies, la question est donc de savoir où va l'argent investi par la puissance publique.

L'exemple du Zolgensma est particulièrement éclairant. Cette thérapie génique traitant l'atrophie musculaire spinale, a été développée par une équipe du Généthon, financée par les dons défiscalisés du Téléthon et des subventions publiques. Faute de moyens pour continuer les recherches, celle-ci a cédé le brevet à la start-up américaine AveXis pour tester la thérapie chez des enfants. Les résultats étant concluants, Novartis a racheté AveXis en 2018. C'est ainsi que le géant pharmaceutique suisse a mis la main sur une thérapie financée au départ par des fonds publics et la commercialise 2 millions de dollars par enfant, ce qui en fait le médicament le plus cher au monde !

Cela illustre à quel point nos systèmes de santé et de recherche publiques sont inféodés à l'oligopole des *big pharma*. Les recherches fondamentales et cliniques sont par nature longues et risquées. Il faut 10 à 15 ans entre la découverte d'une molécule et son exploitation et une seule molécule criblée sur 10 000 aboutit à une mise sur le marché. Soucieuses de garantir un haut niveau de dividendes à leurs actionnaires, les *big pharma*, bien que bénéficiaires de crédits impôts recherche et de dons défiscalisés en France, ne font presque plus de R&D. Cette phase est financée par des fonds publics ou des start-ups. En cas de résultats prometteurs, les brevets sont rachetés par les laboratoires qui en font leur beurre en commercialisant les médicaments à des prix exorbitants, remboursés par notre système de protection sociale !

Pour maîtriser le coût des médicaments et garantir l'accès aux soins, j'ai proposé la constitution d'un pôle public du médicament, de la recherche à la commercialisation. Proposition largement plébiscitée par la population mais rejetée par la majorité en début d'année.

« Pour maîtriser le coût des médicaments et garantir l'accès aux soins, j'ai proposé la constitution d'un pôle public du médicament, de la recherche à la commercialisation »

Le combat est plus que jamais d'actualité puisque les premiers médicaments de thérapie génique arrivent sur le marché français. Il faut à minima donner un vrai poids au CEPS, chargé de négocier les prix avec les industriels. Pourtant, le 20 décembre 2019, le Conseil constitutionnel a censuré une mesure que mon groupe parlementaire était parvenu à faire adopter grâce à l'appui de l'Observatoire

de la transparence dans les politiques du médicament. Il exigeait que soient fournis les détails des aides publiques reçues par les industriels lors de la négociation des prix. Depuis, le gouvernement aurait pu faire passer cette mesure par voie réglementaire comme son voisin italien, mais il s'y refuse. Et ce, alors même que la France s'est engagée à favoriser la transparence sur les prix des médicaments auprès de l'OMS en adoptant une résolution historique le 28 mai 2019. Faut-il y voir la volonté d'Emmanuel Macron de protéger les intérêts de ses amis industriels, comme en témoigne la promotion au grade de commandeur de la légion d'honneur du président de Sanofi le 1er janvier 2020 ? ●



TRIBUNES

AUTOMOBILE : TOUT SE JOUE AUJOURD'HUI

Avec le confinement, l'impact était attendu. Il en est resté violent : 88,8 % de ventes en moins pour les véhicules particuliers en avril 2020 par rapport à avril 2019, et presque du 100 % pour des marques comme Mercedes, Audi, Volkswagen ou Toyota. En mai, les immatriculations ont chuté de 50,3 %. Cette chute des ventes, suivi d'une période de récession forte qui impacte inévitablement le secteur automobile, déstabilise toute la filière : constructeurs, sous-traitants et concessions. Renault a d'ailleurs immédiatement annoncé la suppression de 5000 postes en France d'ici à 2024.

Dès la sortie du confinement, un plan de sauvegarde de 8 milliards d'euros à destination du secteur automobile, qui compte 400 000 emplois directs et 900 000 en incluant les services, a été annoncé. Celui-ci comporte trois axes : le soutien de la demande pour relancer les ventes et surtout celles des véhicules propres, la relocalisation de la production en France, notamment des véhicules électriques, et la création d'un fonds de modernisation de 200 millions d'euros destiné à aider la transformation industrielle et numérique des constructeurs.

Ce contexte amène les constructeurs, mais aussi les automobilistes à modifier leurs habitudes. La crise du Covid-19 n'a pas affecté la progression des ventes mondiales de voitures électriques. Ces dernières ont même bondi de 50 % pour les particuliers



par rapport à l'année dernière selon l'Avère, alors même que le marché global s'effondrait. C'est donc là que se situerait la porte de sortie. Le véhicule électrique sera probablement encore plus perçu comme une solution d'avenir grâce aux initiatives gouvernementales en sa faveur.

Parmi les techniques à explorer, il y a la conversion électrique des véhicules polluants. En provenance des Etats-Unis, elle se développe déjà en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Italie. Voitures, camions ou bateaux thermiques peuvent être convertis à l'électrique. Pour l'heure en France, une trentaine de voitures converties à l'électrique circulent mais, n'ayant pas été homologuées, elles sont considérées comme des prototypes.

Enfin, la dernière piste est celle de l'hydrogène : la pile à combustible pourrait concurrencer les batteries dans les véhicules électriques. Reste à faire baisser les coûts, produire de l'hydrogène propre et mailler le territoire de stations.

Marjolaine Koch

PLUSIEURS POINTS DE VIGILANCE À OBSERVER

Damien ADAM

- ▶ Député LaREM de la Seine-Maritime
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Président du groupe d'études Véhicules terrestres
- ▶ Membre du Conseil national de l'industrie



Le constat est sans appel, la filière automobile a traversé une des plus graves crises de son histoire, dans un contexte de crise sanitaire mondiale. En comparaison, si la crise économique de 2008 avait entraîné une baisse des ventes sur le marché européen de 7,8 %, la crise de 2020 a enregistré une chute de 39,5 % sur le premier semestre, avec un arrêt total de la production sur plusieurs sites. Toutefois, le tableau n'est pas entièrement noir. Chiffre encourageant, les immatriculations de voitures électriques et hybrides rechargeables connaissent une forte hausse, malgré la crise, preuve que la transition écologique de ce secteur est en bonne marche.

Dans ce contexte, un plan de relance était indispensable. La filière a ainsi fait l'objet d'un plan de soutien dédié en mai dernier avant de bénéficier du plan de relance général de 100 milliards d'euros. A bien des égards, ces plans ont pris la mesure de la gravité de la situation pour le secteur automobile et orientent stratégiquement la filière vers la production massive de véhicules plus propres. En particulier, le renforcement des aides à l'achat, aujourd'hui bien connues des Français, notamment en direction des véhicules les plus propres, étaient une très bonne nouvelle. La prise en compte de la transformation industrielle en cours, avec notamment le passage du tout thermique, à une production de véhicules hybrides ou électriques, fait aujourd'hui l'objet de différends fonds de soutien. Autre exemple, les fonds pour le verdissement du parc automobile de l'État va dans le bon sens, et place l'État en exemple dans ce domaine, alors que les parlementaires avaient voté l'obligation d'un verdissement progressif des flottes publiques et privées dans la loi d'Orientation des mobilités.

Cependant, plusieurs points de vigilances sont à observer. Si les dispositifs de prime à la conversion et du bonus-malus automobile sont aujourd'hui dynamisés, leur application offre encore trop peu de visibilité au secteur. Une approche pluriannuelle de ces dispositifs semble

indispensable pour donner de la cohérence à cette politique et de la visibilité à tous les acteurs du secteur.

Par ailleurs, si le Gouvernement a formulé des objectifs ambitieux en matière d'infrastructure de recharge, les mesures concrètes pour y parvenir sont encore floues. Le Gouvernement a fixé l'objectif d'installer 100 000 bornes publiques pour voitures électriques en 2021, alors que nous n'en comptons que 30 000 aujourd'hui. Par ailleurs, un frein reste toujours à lever malgré quelques avancées législatives : l'installation d'une borne dans une copropriété peut encore sembler décourageante.

Pour les particuliers, nous aurions pu envisager, comme cela a été mis en place pour le vélo, "un coup de pouce" mobilité ciblé sur les véhicules, et notamment les véhicules électriques, avec l'objectif d'aider à la réparation du parc. Cette mesure aurait également donné un peu d'air au secteur de la réparation, en plus d'être une mesure de pouvoir d'achat.

En outre, la production de batterie électrique en France, ou

« Si le Gouvernement a formulé des objectifs ambitieux en matière d'infrastructure de recharge, les mesures concrètes pour y parvenir sont encore floues »

du moins en Europe, reste un des enjeux majeurs du secteur. Il est indispensable que l'Europe se dote d'une telle filière, alors que notre industrie automobile dépend aujourd'hui de l'offre de batteries asiatiques. En ce sens, la consolidation de l'« Airbus des batteries », et l'annonce de la construction d'un deuxième site de production en France doivent faire l'objet d'une grande attention pour envisager la production à partir de 2022. ●



A QUAND UN VRAI PAS VERS LA CONVERSION DES VOITURES THERMIQUES EN ÉLECTRIQUES ?

Patrick HETZEL

- ▶ Député Les Républicains du Bas-Rhin
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- ▶ Vice-président de l'OPECST



plus, la conversion électrique contribue à la transformation du parc automobile français face au défi climatique et permet ainsi une réduction de la consommation de carburant. Cette activité présente également un important avantage économique. On estime à 65 000 le nombre de véhicules susceptibles d'être transformés dans les cinq ans. Cette activité engendrerait un chiffre d'affaires d'1 milliard d'euros et la création de 5 500 emplois. D'autres acteurs estiment que 360 000 véhicules peuvent être convertis, ce qui représenterait un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros et 40 000 emplois.

Plus écologique encore que la destruction des anciennes voitures polluantes en parfait état de marche et la création de nouvelles voitures électriques, la conversion électrique des vieilles voitures à moteur thermique est techniquement possible et devrait donc être promue par les pouvoirs publics.

Le « rétrofit » électrique consiste à transformer en voiture électrique une vieille voiture thermique. Le moteur thermique est remplacé par une motorisation totalement électrique. Bien que cette conversion puisse être réalisée sur tout type de véhicule, elle concerne surtout les véhicules anciens les plus polluants et est inutile pour les véhicules récents. Cette technique en provenance des Etats-Unis se développe en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Italie. En France, une trentaine de voitures converties à l'électrique circulent mais, n'ayant pas été homologuées, elles sont considérées comme des prototypes.

Cette opération de conversion électrique est particulièrement utile depuis l'entrée en vigueur dans plusieurs grandes agglomérations de la vignette Crit'air. Les certificats de qualité de l'air ont pour but de favoriser les véhicules les moins polluants. La conversion électrique de vieilles voitures thermiques est donc indispensable à leur maintien en circulation. Ces véhicules bénéficieraient donc d'une seconde vie. Le rétrofit contribue à éviter la destruction de voitures polluantes en parfait état de marche et la création de nouvelles voitures électriques. Cette double opération constitue en effet un énorme gâchis écologique. De

Mais des obstacles majeurs rendent difficile sa mise en œuvre. Le premier obstacle est l'autorisation du constructeur. Cette autorisation est nécessaire pour pouvoir modifier le moteur. Cependant, l'accord du constructeur est quasiment impossible à obtenir pour ces petits acteurs économiques. Les demandes d'accord restent alors sans réponse. De plus, même si l'autorisation du constructeur était obtenue, le développement de la conversion électrique des vieilles voitures se heurterait à un second obstacle : l'homologation. En effet, pour que la voiture modifiée soit à nouveau homologuée, l'intégralité des tests doivent être refaits. Or seul le moteur a été modifié. Le fait de devoir refaire l'intégralité des tests est donc particulièrement lourd et inutile. La conversion électrique de ces anciens véhicules ne peut donc se faire qu'au terme d'une procédure complexe et coûteuse, empêchant ainsi le développement d'une véritable filière du rétrofit. La levée de ces obstacles permettrait l'industrialisation et la standardisation du processus et donc une division par deux des coûts.

Un arrêté ministériel publié au Journal officiel du 3 avril 2020 encadre le rétrofit électrique. C'est un premier pas, toutefois le contenu de cet arrêté pose encore quelques problèmes. Ainsi, rien n'est prévu pour alléger la procédure d'homologation des nombreux tests concernant des éléments qui n'ont pas été modifiés. Enfin, aucune subvention publique n'est prévue pour faciliter la conversion électrique. Pourtant, l'entrée dans le cadre du bonus écologique de la conversion électrique permettrait d'obtenir une aide étatique identique à celle obtenue par les constructeurs. Plus que jamais, il faut y aller fortement car c'est de la véritable croissance verte ! ●



« On estime à 65 000 le nombre de véhicules susceptibles d'être transformés dans les cinq ans. Cette activité engendrerait un chiffre d'affaires d'1 milliard d'euros et la création de 5 500 emplois »

TROIS FILIÈRES D'AVENIR POUR L'AUTOMOBILE

Jean-Marc ZULESI

- ▶ Député LaREM des Bouches-du-Rhône
- ▶ Membre de la Commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Coprésident du Comité national stratégique de France Mobilités



La crise de la Covid-19 est venue frapper de plein fouet un secteur en pleine mutation. Née à l'aube du XX^e siècle, l'industrie automobile est aujourd'hui à la veille de sa plus grande révolution technologique, au carrefour d'enjeux qui tiennent autant de l'écologie que de la cohésion sociale, et qui dépassent largement l'échelle de la France.

C'est pourquoi l'État est parfaitement dans son rôle lorsqu'il engage en mai dernier le plan de relance de la filière automobile. Contrairement à l'image que certains voudraient en donner, l'automobile n'appartient pas au passé. La voiture reste le principal vecteur de mobilité individuelle, en particulier en dehors des zones urbaines. Du fait de son implantation, la filière automobile irrigue encore aujourd'hui la vie économique de nos territoires.

Certes, le transport routier est le premier secteur émetteur de CO₂ en Europe, mais l'automobile est plus que jamais une industrie d'innovation qui détient les clés de sa transition. Néanmoins force est de constater la difficulté pour les constructeurs automobiles français comme européens à prendre la mesure de l'enjeu écologique. Si l'amorce du virage écologique dans les législations et réglementations nationales et européennes s'est faite dès la fin des années 1990 et n'a cessé d'être croissante depuis, les constructeurs français ont pris du retard dans la définition d'une vision industrielle et technologique qui intègre les enjeux climatiques. Les huit milliards d'euros du plan de relance automobile ne sont donc pas un chèque en blanc. Ils s'accompagnent d'engagements fermes de la filière sur sa transition écologique et la relocalisation de ses activités.

La crise de la Covid-19 a souligné les difficultés de l'industrie automobile française, elle pose désormais la question de son modèle de développement à l'aune de l'évolution des usages, de l'évolution technologique du secteur et des impératifs de transition écologique. Pour être à la hauteur de ces enjeux, le secteur automobile ne saurait faire l'économie d'une réflexion de long terme pour se doter enfin d'une vision stratégique industrielle de filière. Celle-ci

devrait être articulée autour de trois priorités : la démocratisation de l'accès aux véhicules « propres », le développement du retrofit et l'émergence de nouvelles offres de mobilité servicielle plus sobre.

Trois filières d'avenir se dégagent aujourd'hui : le véhicule étendu et autonome, le véhicule connecté, et le développement de nouvelles sources d'énergies au premier rang desquelles la batterie électrique et l'hydrogène. Leur développement devra s'inscrire dans une optique de reconquête industrielle de nos territoires avec comme priorités la modernisation de l'appareil productif existant, et le soutien à la formation et la montée en compétence de la main d'œuvre sur les nouvelles technologies.

Enfin, de manière intéressante, la valeur intrinsèque du véhicule s'est déportée ces dernières années de la mécanique vers le logiciel. L'émergence du véhicule connecté et toujours plus autonome annonce une nouvelle économie de la donnée de mobilité dont les contours restent encore flous, mais dans laquelle la France a des atouts et notamment l'un des cadres juridiques les plus avancés au monde.

« Pour être à la hauteur de ces enjeux, le secteur automobile ne saurait faire l'économie d'une réflexion de long terme pour se doter enfin d'une vision stratégique industrielle de filière »



C'est une avancée qu'il convient de préserver. La mobilité est un facteur clé de compétitivité, de connectivité et d'attractivité des territoires, des entreprises, de l'économie. Il est stratégique de maintenir un soutien public fort à l'innovation et à l'investissement dans la R&D du secteur. C'est en ce sens que le Plan France Relance, présenté par le gouvernement le 3 septembre 2020, consacre plus d'un milliard d'euros à la formation et 11 milliards d'euros au programme d'investissements d'avenir. C'est maintenant au secteur automobile de prendre son avenir en main. ●

LA RELANCE DE LA FILIÈRE AUTOMOBILE NE PEUT PAS FAIRE L'IMPASSE SUR LES BIOCARBURANTS !

Jean BIZET

- ▶ Sénateur Les Républicains de la Manche
- ▶ Membre de la commission des Finances
- ▶ Président de la commission des Affaires européennes
- ▶ Membre du Comité de bassin Seine-Normandie
- ▶ Membre du Conseil supérieur de l'aviation civile



Le plan de soutien à l'automobile comporte un ensemble de mesures bienvenues. Cependant, si l'orientation générale des pouvoirs publics mérite d'être saluée, je regrette de ne pas voir les biocarburants y trouver toute la place qu'ils méritent. Ces biocarburants dits de « première génération », issus des matières végétales produites par notre agriculture, représentent en effet 10 % de notre consommation d'énergie primaire renouvelable. Il s'agit d'un atout majeur pour notre pays, aussi bien en termes économiques, environnementaux que stratégiques, avec près de 30 000 emplois directs et indirects à la clef.

Pourtant, une approche idéologique biaisée pousse de nombreux observateurs à présenter, bien à tort, les biocarburants comme incompatibles avec la sécurité alimentaire et la biodiversité. Les thèses environnementalistes ont entraîné une évolution restrictive de la réglementation européenne. Celle-ci vise désormais à organiser une substitution très rapide des carburants de première génération au profit de ceux de seconde et de troisième génération, fondés sur la biomasse ou les microorganismes. Or les technologies à l'étude sont encore loin du stade de l'industrialisation.

On retrouve ces ambiguïtés dans le plan de relance automobile. Les autorités françaises devraient

surmonter leurs réticences, en apportant un soutien plus marqué aux biocarburants français, par exemple en encourageant fiscalement les véhicules flex-fuel E85, ou les boîtiers de conversion. La priorité donnée à l'électrification du parc automobile apparaît légitime, à condition de ne pas être exclusive. Rappelons aussi que le bilan environnemental des biocarburants est mésestimé, avec de moindres émissions à effet de serre ou d'oxydes d'azote, par rapport aux carburants classiques.

Les biocarburants sont très largement produits localement, dans des installations industrielles de pointe, en transformant des matières premières agricoles cultivées en France. Les productions françaises de bioéthanol et de biogazole se situent aujourd'hui respectivement au 5e et au 6e rang mondial. Il serait incompréhensible d'abandonner ces points forts, alors que la reconquête de la souveraineté économique apparaît comme l'un des enseignements majeurs de la crise du Covid-19.

« Les productions françaises de bioéthanol et de biogazole se situent aujourd'hui respectivement au 5e et au 6e rang mondial. Il serait incompréhensible d'abandonner ces points forts »

sible d'abandonner ces points forts, alors que la reconquête de la souveraineté économique apparaît comme l'un des enseignements majeurs de la crise du Covid-19.

Encourager le développement des biocarburants dans le plan de relance automobile aurait également l'autre effet vertueux de soutenir notre agriculture et les revenus de nos agriculteurs, qui en ont tout autant besoin ! N'en déplaise aux observateurs manchés, il n'y a pas concurrence, mais bel et bien complémentarité entre les cultures alimentaires et celles donnant lieu à la production de bioéthanol.

Assumons donc de promouvoir les biocarburants issus des ressources agricoles, dont l'apport nous est indispensable, le temps que les technologies des seconde et troisième générations prennent le relais. Y renoncer pour satisfaire des considérations idéologiques ou politiciennes à court terme serait une terrible faute. Méditons le précédent de l'interdiction des néonicotinoïdes, qui a conduit à un véritable sabotage de la filière betteravière dénoncé par 103 parlementaires dans une récente tribune, à l'initiative de mon collègue Pierre Cuypers. En dernière analyse, une approche pragmatique doit prévaloir en toutes circonstances ! ●



FAVORISONS L'ACHAT DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES AUX COLLECTIVITÉS !

Jean-Marie JANSSENS

- ▶ Sénateur UC de Loir-et-Cher
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de l'OPECST
- ▶ Conseiller départemental de Loir-et-Cher



Le secteur automobile traverse une crise majeure et durable. C'est tout particulièrement le cas s'agissant des constructeurs français. L'achat de véhicules neufs a rarement atteint des niveaux si bas et la transition des moteurs thermiques vers des véhicules électriques peine à devenir une réalité de masse dans le parc automobile des particuliers. De nombreux facteurs expliquent cette chute des ventes de véhicules neufs et l'avènement encore timide de moteurs à énergie alternative : l'explosion du marché de l'occasion notamment via internet, le coût des véhicules neufs, la forte concurrence internationale, l'émergence de nouvelles formes de mobilités dont la part croissante du covoiturage ou de la location courte durée...

Si profonde soit-elle, cette crise de l'industrie automobile française ne doit pas être envisagée comme irréversible. Elle doit au contraire être l'occasion de repenser le marché automobile national, ainsi que la commande publique afin que celle-ci se montre à la fois vertueuse et exemplaire en matière d'automobile. Ainsi, des milliers de collectivités locales en France, des mairies aux Conseils régionaux, souhaitent se doter de véhicules électriques pour remplacer progressivement leur parc automobile. Ces collectivités, soucieuses des enjeux environnementaux, et désireuses de se montrer exemplaires en matière de nouvelles pratiques automobiles vertes, souhaitent acquérir des véhicules hybrides, électriques, voire à hydrogène dès lors que ce marché

sera mûr. Pourtant, à ce jour, les collectivités ne disposent pas d'aides de l'État pour acquérir ce type de véhicules.

Actuellement, l'État soutient l'achat de bornes de recharges électriques à moitié prix pour les 3000 premières collectivités désireuses de s'équiper, sous condition de s'adresser à un installateur labellisé par le programme « Advenir ». D'autre part, il propose une aide de 2160 euros aux collectivités territoriales s'engageant à installer un point de charge à moins de 500 mètres du lieu de résidence ou de travail de tous les propriétaires et utilisateurs de véhicules électriques qui en font la demande. Ces initiatives, si utiles soient-elles, n'incluent pas directement l'achat de véhicules, dans le cadre de la stratégie nationale de transition énergétique. Un tel soutien serait un signal très fort à destination des collectivités mais également des constructeurs automobiles. Il va sans dire qu'une telle aide serait en priorité destinée à l'achat de véhicules neufs français. En matière de transition énergétique, le volontarisme est une clé essentielle de réussite. A cela s'ajoute le poids de l'exemple.

« La commande publique ne sauvera pas le marché automobile français, ce n'est pas son rôle. Mais elle peut l'aider à opérer une transition salubre pour tout un secteur en plein doute »

Repenser la commande publique en fonction des enjeux à la fois économiques et environnementaux est une priorité qui doit concerner le secteur automobile comme les autres secteurs. La commande publique ne sauvera pas le marché automobile français, ce n'est pas son rôle. Mais elle peut l'aider à opérer une transition salubre pour tout un secteur en plein doute. Réussir la transition énergétique, passera par notre capacité à transformer la crise en opportunité. Pour y parvenir, l'action publique a un rôle éminemment important à jouer. ●



L'AUTOMOBILE DE DEMAIN DOIT ÊTRE PLUS VERTUEUSE ÉCOLOGIQUEMENT MAIS AUSSI SOCIALEMENT



Comme le soulignait avec regret Bruno Le Maire lors de son allocution à la journée de l'automobile le 2 décembre 2019, la France est le pays de l'OCDE qui a le plus délocalisé sa production industrielle ces dix dernières années. En 2011, la France était encore le deuxième pays automobile d'Europe. Aujourd'hui, elle est passée à la cinquième place, avec moins de 7 % en valeur de la production européenne, contre 45 % pour l'Allemagne. De plus, 80% des modèles best-sellers de marques françaises vendues en France sont fabriqués à l'étranger. Pour la FGMM CFDT, le sujet de la localisation des activités de conception et de fabrication des automobiles, des composants est un enjeu important. Socialement, du fait des impacts sur l'emploi et les compétences mais aussi écologiquement du fait du bilan carbone du modèle de production actuel. Au sein de la Branche métallurgie, le dialogue social a produit dans la séquence COVID plusieurs expressions communes - UIMM, CFDT, CFE-CGC et FO - et des accords dont une contribution à un plan de relance de l'industrie. Dans cette dernière, il est proposé d'instaurer, au niveau des branches

et des filières industrielles, une diffusion des bonnes pratiques, **et d'encourager la réalisation d'un bilan carbone des entreprises qui prenne en compte l'intégralité de la chaîne de valeur.** Il est aussi proposé d'introduire, au niveau européen, un mécanisme d'inclusion carbone (MIC) aux frontières de l'Union européenne, de façon à taxer les émissions de gaz à effet de serre associées aux produits importés et à rééquilibrer les conditions de concurrence entre l'industrie européenne et les industries des pays où la contrainte carbone est plus faible, voire inexistante. **Un tel dispositif permettrait de conserver une base industrielle en Europe et de limiter les délocalisations de production.** De telles dispositions n'auront d'effets que si les entreprises mettent en œuvre un dialogue social transparent et sincère sur ces thématiques. Il ne s'agit pas de mesures cosmétiques. Ces mesures pourraient à terme agir pour un rééquilibrage de l'activité par exemple et diminuer l'empreinte carbone de nos produits manufacturés. La CFDT FGMM revendique un taux d'intégration local d'au moins 50% qui permettrait de mettre en œuvre des synergies territoriales entre les constructeurs, les équipementiers et fournisseurs. Les équipes CFDT dans les entreprises de rang 1 ont notamment pour mission de porter ces exigences auprès des dirigeants et décideurs. Dans un temps de mutation technologique dans l'automobile du fait de la transition écologique et de l'évolution

des normes CO2, il ne faut pas se tromper. Les décisions prises par les majors du secteur impactent toute la chaîne de valeur, par exemple en entraînant les sous-traitants dans la délocalisation. La stratégie d'agir sur les donneurs d'ordre, en ayant pour ambition de prendre aussi en charge l'aspect sous-traitants, a aussi été mise en œuvre par la FGMM CFDT dans la séquence COVID dès le confinement. Le Comité Stratégique de la Filière Automobile a pleinement joué son rôle en passant en mode crise avec quasiment une visio par semaine. L'arrêt raisonné et volontaire des usines d'assemblage devait permettre de lever la pression sur les sous-traitants et favoriser un redémarrage plus serein.

La FGMM CFDT souhaite des états généraux de la filière automobile en prenant appui sur les pistes du rapport de M Hervé Guyot par exemple et demandent à ce que les aides dont bénéficient les entreprises issues des plans de relances et allègements d'impôts de production fassent l'objet d'un travail partagé avec les équipes d'entreprises et au-delà. Et comme l'a dit Laurent Berger pour la CFDT sur France Inter dernièrement : *« le plan de relance est taillé pour le court terme, il mérite de l'exécution ou du contrôle : si les entreprises ne jouent pas le jeu en utilisant les mécanismes proposés pour embaucher, on aura arrosé du sable ».*

Jean Marie Robert,
Secrétaire National FGMM CFDT

LA FILIÈRE HYDROGÈNE FRANÇAISE, FUTUR LEADER EUROPÉEN ?

Michel DELPON

- ▶ Député LaREM de la Dordogne
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Coprésident du groupe d'études Hydrogène



Le travail collégial du Groupe d'étude hydrogène de l'Assemblée nationale, qui réunit 70 parlementaires et que j'ai l'honneur de présider, a conduit à l'aboutissement de plusieurs amendements votés en 2019 dans les lois LOM et Energie-Climat.

L'annonce de la fin des ventes de véhicules thermiques pour 2040, vient s'inscrire dans la Loi d'Orientation des Mobilités faisant de la France le premier pays européen à interdire la vente de « voitures à énergies fossiles carbonées ».

L'industrie s'est tournée vers les hybrides et l'électrique. Or, avec les véhicules à batteries, on ne peut pas encore faire le « plein » en 5 minutes chrono contrairement à l'hydrogène. Sur les véhicules légers, la meilleure combinaison qui rend la technologie hydrogène efficace est un ensemble composé d'une batterie tampon avec une pile à combustible nourrie par un réservoir d'hydrogène. Les technologies « Mid-Power ou Dual-Power » sont mieux placées en termes de coût et de bilan carbone que les voitures à batteries sur les segments des grandes berlines, des SUV, des monospaces et sur les utilitaires. L'autonomie d'une voiture à hydrogène est déjà de plus de 800 km, comme j'ai pu l'expérimenter en tant que passager du NEXO piloté par l'explorateur Bertrand Piccard, en décembre 2019. Par ailleurs une flotte de 200 taxis à hydrogène HYPE et bientôt 600 en fin d'année, circule dans Paris depuis 5 ans avec succès.

L'hydrogène a donc déjà toute sa place sur ces marchés. En massifiant les technologies, des écosystèmes compétitifs au diesel apparaîtront sur nos territoires en associant tous les usages intensifs, les flottes de véhicules, les bus, les camions, les trains... Pour cela, une mise à l'échelle de l'ensemble des chaînes de valeur de l'hydrogène est impérative, à commencer par la production d'H₂ bas carbone, grâce à une baisse drastique des coûts de l'électrolyse. Concernant les piles à combustibles, les Français sont déjà dans la course avec SYMBIO

(co-entreprise Michelin-Faurecia) ou encore le toulousain HYCCO qui vient d'inventer de nouvelles plaques bipolaires plus légères et de plus grande longévité.

Cette massification de la filière va permettre de mailler le territoire en stations de recharge. Plusieurs régions françaises ont lancé des projets ambitieux en priorisant d'abord l'approche par flottes captives et ensuite en équipant les grands axes routiers reliant les principales agglomérations du pays.

Investir dans l'hydrogène permettra de rentabiliser de nombreux projets de production d'énergie renouvelable qui permettront de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre français et ce dans tous les domaines (mobilités, réseaux de gaz, industries). « France Relance » va permettre d'accélérer très fortement notre stratégie nationale bas carbone avec le financement de projets territoriaux dès 2021 et de développer des usages de l'hydrogène jusque dans le bâtiment.

Dans une récente tribune, j'ai été suivi par 170 parlementaires pour proposer la création d'une gouvernance nationale coor-



« Investir dans l'hydrogène permettra de rentabiliser de nombreux projets de production d'énergie renouvelable qui permettront de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre français »

dinatrice et pour positionner la filière hydrogène française en leadership Européen : le 8 septembre 2020, lors de la présentation de la stratégie hydrogène, le ministre Bruno Le Maire a annoncé la mise en place d'un Comité National de l'hydrogène afin de positionner la filière hydrogène française en leader européen. ●

TRIBUNES

RESTAURER LE PATRIMOINE LOCAL, UN ENJEU ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL



Et si la sauvegarde des églises, châteaux et monuments français était un moyen d'offrir une respiration économique à nos territoires après la pandémie ? C'est l'hypothèse émise par les défenseurs du patrimoine : lancer un grand plan de restauration du patrimoine pourrait engendrer 500 000 emplois pérennes, non délocalisables. 35 000 emplois directs liés à la préservation et la mise en valeur du patrimoine seraient générés, depuis le guide-conférencier jusqu'au tailleur de pierre, boostant ainsi l'économie locale, le tourisme et donc, créant une somme d'emplois indirects. Selon la fondation du patrimoine, quand elle mobilise un euro pour un chantier, ce sont près de 3,50 euros qui sont réinjectés dans l'économie.

L'arrêt des chantiers dû à la crise et les rentrées touristiques en berne pour cause de crise sanitaire ont mis en difficulté certains sites. Début juillet, Franck Riester, encore ministre de la culture, promettait que « l'État serait au rendez-vous » pour soutenir le patrimoine français, à la condition toutefois de parvenir à nouer des partenariats avec les collectivités locales et les entreprises. Les collectivités, mises à rude épreuve financièrement dans cette crise, pourraient peiner à réunir des fonds. Cependant, investir dans ce patrimoine offrirait une double respiration économique, en termes d'emplois, et touristique, en améliorant l'attractivité de certains territoires. Enfin, les habitants de certains territoires reculés, souvent gagnés par le sentiment d'abandon, se sentiraient à leurs tours revalorisés à travers ces restaurations de patrimoine. Un juste pari, à l'heure où les citoyens montrent une attirance nouvelle pour les plus petites villes.

Depuis le début du quinquennat, l'ambassadeur du patrimoine français missionné par Emmanuel Macron, Stéphane Bern, défend la préservation et la restauration du patrimoine. Alors que débute l'An trois de sa mission, l'animateur plaide pour un « new deal », et propose de faire du patrimoine local une « grande cause nationale ».

Marjolaine Koch

LE PATRIMOINE DE PROXIMITÉ, UN CHAMP D'ACTION PRIORITAIRE

Roselyne

BACHELOT-NARQUIN

► Ministre de la Culture



Lors de ma prise de fonctions en tant que Ministre de la Culture, il y a quelques semaines, j'ai fait part de ma volonté d'agir au service des artistes et des territoires. Pour faire en sorte que la culture irrigue la vie de l'ensemble de nos compatriotes, le patrimoine est un atout considérable.

Car le patrimoine est partout : ce sont non seulement les églises et les châteaux, dont notre pays compte un nombre remarquable, mais aussi les bâtiments industriels, militaires ou culturels, les sites agricoles ou naturels que nous avons hérités du passé. Tous ces monuments continuent de façonner nos paysages, nos façons de vivre, notre identité. Par l'attachement que leur portent les Français, ils contribuent à la cohésion et à l'attractivité des territoires.

Le patrimoine représente également un puissant levier pour leur développement économique. La conservation et la valorisation de nos monuments historiques génère un grand nombre d'emplois reposant sur des savoir-faire d'une extraordinaire variété, des professionnels des métiers d'art aux guides-conférenciers. A ces emplois directs s'ajoutent tous ceux situés dans leur sillage, dans les secteurs comme l'hôtellerie, la restauration ou le commerce.

C'est pourquoi le patrimoine de proximité est l'un des champs d'action prioritaires du ministère de la Culture dans le domaine culturel, aux côtés des collectivités locales et de tous les acteurs impliqués dans sa sauvegarde.

L'État soutient et accompagne le Loto du Patrimoine, qui finance chaque année depuis trois ans la restauration de sites en péril répartis dans chacun des départements français, en métropole comme en Outre-mer. Grâce à la mobilisation de nos concitoyens, 89 millions d'euros ont pu être mobilisés pour financer des chantiers de restauration dans toute la France.

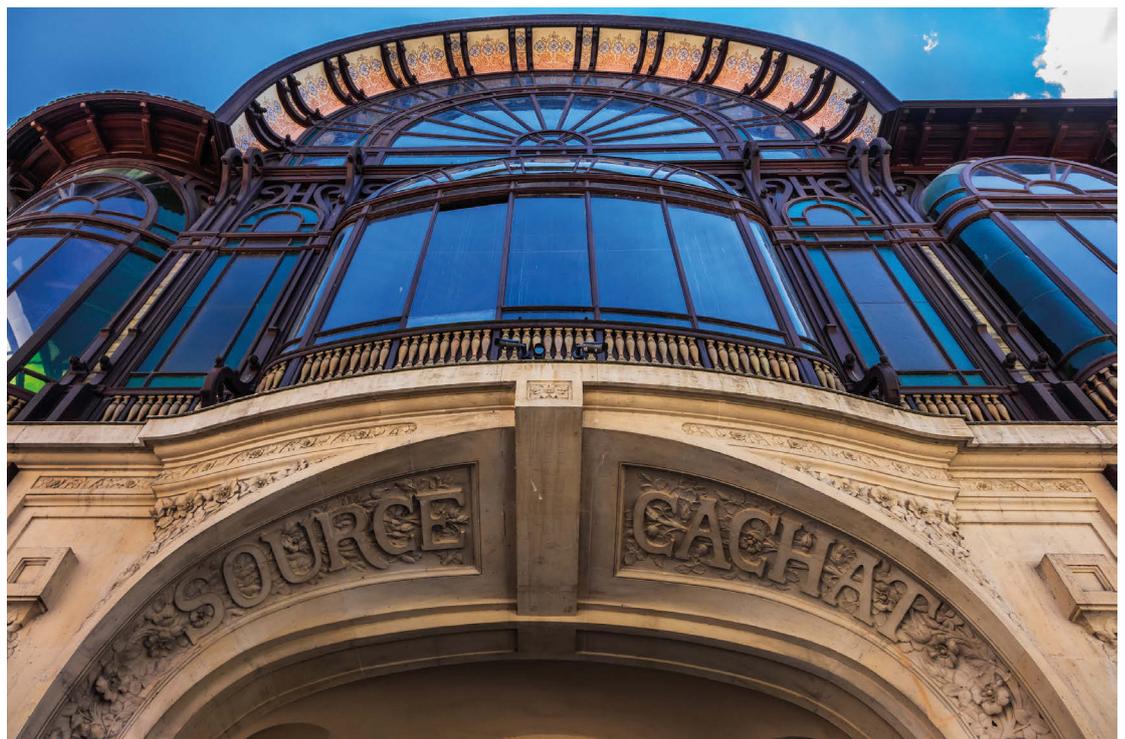
Face aux importantes difficultés économiques causées par la crise sanitaire, le Gouvernement fait du patrimoine l'un des moteurs de la relance. Dans le cadre du plan France Relance, une enveloppe de 280 millions d'euros sera consacrée à la restauration de monuments historiques.

Ce fonds d'une ampleur inédite permettra le financement d'un ambitieux « plan cathédrales » de 80 millions d'euros, qui concernera plusieurs dizaines d'édifices dans toutes nos régions. Nous financerons également des projets de restauration prioritaires, présentés par le Centre des monuments nationaux ou par des communes ou des propriétaires privés. Nous veillerons à soutenir une grande diversité de projets : des arènes de Nîmes à la buvette Cachat d'Evian, de la mosquée de Tsingoni à Mayotte à la cité de

Carcassonne, c'est le patrimoine français dans toute sa richesse qui sera mis à l'honneur.

Ce plan bénéficiera, dans l'immédiat, aux professionnels des métiers d'art qui prendront part aux chantiers qui vont voir le jour. Mais il s'agit surtout de préparer l'avenir. Pour cela, nous devons veiller à ne pas rompre le fil fragile et précieux qui nous relie à notre passé. En rendant des sites patrimoniaux à la vie dans toute la France, c'est un peu de l'âme de chacun de nos territoires que nous œuvrons à entretenir et à transmettre. ●

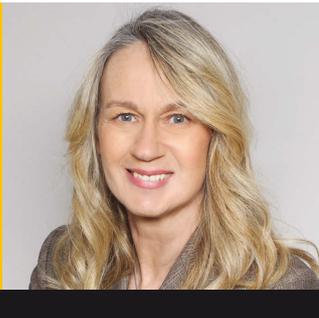
« Nous veillerons à soutenir une grande diversité de projets : des arènes de Nîmes à la buvette Cachat d'Evian, de la mosquée de Tsingoni à Mayotte à la cité de Carcassonne »



LE PATRIMOINE « FAIT NATION »

Constance LE GRIP

- ▶ Députée Les Républicains des Hauts-de-Seine
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Coprésidente du groupe d'études Patrimoine



« **L**a pierre, valeur refuge ». Cet adage populaire, renvoyant à la propriété immobilière, est connu. Il pourrait tout autant se décliner pour le patrimoine, pour lequel nous constatons un regain d'intérêt et d'attachement chez nos compatriotes, notamment grâce à l'action de grandes voix tel Stéphane Bern. La pandémie de Covid19 a durement frappé notre patrimoine : les grands et petits sites patrimoniaux (grands établissements publics comme jardins, presbytères et petits châteaux privés) ont été fermés au public, des travaux de conservation, de réfection et de restauration ont été interrompus. Début juillet, le Ministère de la Culture évaluait la baisse du chiffre d'affaires à -36 %, depuis le début de l'année, soit une perte d'activité estimée à 640 millions d'euros, selon une enquête réalisée auprès de 7 800 acteurs.

Dans la Loi de Finances pour 2020, votée en décembre 2019, le Gouvernement avait malheureusement baissé de 5 % (-7 millions) le montant des subventions aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés pour la protection des monuments historiques. Nous ne pouvons donc que saluer le fait que le Plan de Relance présenté il y a peu par le Gouvernement intègre le patrimoine, parmi les 5 priorités du secteur de la culture, avec 614 millions d'euros prévus.

Certes, la répartition de ces financements aurait pu être faite différemment. Le Plan Cathédrales doté de 80 millions, annoncé

joyaux emblématiques de notre patrimoine (comme le Château de Versailles) et outils du rayonnement international de la France. Attention à ce que le volet patrimoine du Plan de Relance ne rate pas sa cible, car le patrimoine est partout !

Ainsi que le note un récent rapport de la Délégation aux collectivités locales du Sénat, 55 % des immeubles protégés sont situés dans des communes de moins de 2 000 habitants. 41 % des monuments historiques français appartiennent aux communes contre 4 % à l'État. Cela fait du maire le premier acteur public de l'entretien, de la conservation et de la restauration de ces biens patrimoniaux.

Les récentes lois réorganisant les collectivités territoriales doivent inviter à une plus grande appropriation de la question patrimoniale. Par exemple, avec la désignation d'un adjoint en charge du patrimoine, qui pourrait bénéficier de formations spécifiques. De même dans les communautés de communes, où le lien entre patrimoine et tourisme doit se faire de manière plus fluide. Aussi, à l'approche des élections régionales du printemps prochain, la mobilisation des Régions, notamment dans l'appui

« Les récentes lois réorganisant les collectivités territoriales doivent inviter à une plus grande appropriation de la question patrimoniale »

à la recherche de fonds européens, peut être significative, grâce par exemple à la généralisation de vice-présidents en charge de la culture et du patrimoine.

Le patrimoine est non seulement le trésor commun que nous avons reçu en héritage des générations qui nous ont précédés, et que nous devons avoir à cœur de conserver afin de pouvoir en tirer plaisir et profit et de le transmettre à notre tour aux générations suivantes, c'est aussi un levier économique et social formidable pour nos territoires. Le patrimoine, c'est 500 000 emplois non délocalisables et quelque 21 milliards d'euros de retombées économiques. Et autant de métiers d'excellence et de savoir-faire professionnels très précieux.

La famille politique Les Républicains, à laquelle j'appartiens, a présenté le 2 juin dernier son Plan de Relance pour la culture. Parmi nos propositions pour soutenir le patrimoine local, nous préconisons la rénovation et le renforcement du dispositif fiscal dit "Malraux" permettant de restaurer les centres-villes, notamment en unifiant la réduction d'impôt à 30 % (aujourd'hui de 22 % en dehors des quartiers de la politique de la ville). De même, pour accompagner les propriétaires privés, la suspension de l'IFI pour ces propriétaires de monuments historiques ouverts au public, ou le maintien du dispositif

d'incitation au mécénat d'entreprise sont autant de pistes pour une grande politique du patrimoine.

Le patrimoine est ce qui nous rassemble, il "fait Nation". Dans les temps troublés que nous vivons, il est, par sa permanence, par sa survivance, un refuge qui nous rassure et nous aide à mieux vivre. ●



avant la crise sanitaire, est insuffisant dans son enveloppe et son calendrier de mise en œuvre.

Le choix a été fait de concentrer la majeure partie des crédits prévus dans ce Plan de Relance (334 millions d'euros) au soutien et à la reprise d'activité des grands établissements publics,

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique

Pour savoir **QUI EST QUI**
et **QUI FAIT QUOI**
en France

Tome I

« Parlement,
Gouvernement &
Institutions »

PARUTION
AUTOMNE 2020



Tome II

« Régions,
Départements
& Communes »

PARUTION
AUTOMNE 2020

18 000 personnes citées
2 tomes
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

BON DE COMMANDE

Je commande Le Trombinoscope 2020/2021 et choisis la formule suivante :

- le lot Tome I (automne 2020) + Tome II (Automne 2020) au prix de 285 €^{HT} soit 312,68 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 445 €^{HT} soit 481,48 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site *trombinoscope.com* au prix de 695 €^{HT} soit 781,48 €^{TTC}
- TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

M. Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays

Tél. :

Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa / Mastercard

N°

Validité

CVV (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date et Signature

Bulletin à retourner au Trombinoscope
Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

www.trombinoscope.com

LE PATRIMOINE RURAL ET DE PROXIMITÉ DOIT DEVENIR UNE GRANDE CAUSE NATIONALE

Jean-Marie BOCKEL

- ▶ Sénateur UC du Haut-Rhin
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- ▶ Président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation



Ces dernières années, les Français ont marqué leur intérêt pour la préservation du patrimoine. En témoignent le succès des émissions qui lui sont consacrées, la mobilisation exceptionnelle des visiteurs lors des « Journées du patrimoine » ou encore l'afflux de dons pour « sauver » la cathédrale Notre-Dame de Paris, après l'incendie du 15 avril 2019. Ce dernier événement a sans doute été déterminant pour de nombreux Français, qui ont pris conscience de l'extrême fragilité du patrimoine, de la nécessité de le préserver et de son importance pour notre identité.

des petites communes.

Nous nous sommes préoccupés de cette question depuis plusieurs années au sein de la délégation, notamment dans le cadre de notre groupe de travail sur la simplification du droit de l'urbanisme. Nous avons repris ce travail en lançant un rapport sur le sujet. Outre sa valeur intrinsèque, religieuse, culturelle, identitaire, esthétique, le patrimoine représente des emplois locaux, non délocalisables, un enjeu de développement local et un levier d'attractivité touristique : 500 000 emplois dépendent du patrimoine en France, dont la crise sanitaire a aggravé la situation en réduisant les ressources des propriétaires, publics et privés et en bloquant de nombreux chantiers.

Devant notre délégation, le 7 mai dernier, Stéphane Bern, missionné pour sauver le patrimoine en péril, a lancé un appel « à faire du patrimoine rural une grande cause nationale ». Nous avons voulu, dans le cadre du rapport cosigné par Sonia de la Provôté et Michel Dagbert¹ relayer cet appel à l'exécutif pour qu'il engage « un new deal » en faveur du patrimoine de proximité.

Il est indispensable d'aider les maires à identifier le patrimoine de proximité et à développer de nouveaux usages et des usages mixtes, de consolider l'ingénierie à disposition des communes, en particulier celle de l'État pour les petites communes souvent démunies, et surtout à renforcer les moyens financiers, en mobilisant, en plus des aides publiques, les financements privés. Le



« 500 000 emplois dépendent du patrimoine en France, dont la crise sanitaire a aggravé la situation en réduisant les ressources des propriétaires, publics et privés et en bloquant de nombreux chantiers »

patrimoine religieux, notamment les milliers de petites églises qui couvrent la France, doit faire l'objet d'une attention particulière car il est porteur de sens, témoignage de notre histoire et lieu de partage de communautés. Sans doute faut-

Or, la situation de ce patrimoine est préoccupante. Composé de milliers d'édifices, il est dispersé sur tout le territoire qui compte 45 285 monuments protégés. Il faut y ajouter le patrimoine non protégé. Ce volume est en lui-même un défi. Il est rendu d'autant plus aigu que de nombreux propriétaires ne disposent pas des moyens techniques et financiers nécessaires pour sa mise en valeur, voire sa préservation. C'est souvent le cas des communes qui, à elles seules, détiennent 41 % des monuments historiques protégés, car la grande majorité de ce patrimoine se situe dans

il aussi reprendre le mouvement de simplification de notre droit afin d'améliorer encore le dialogue entre les élus et les architectes des bâtiments de France. Enfin, il est temps que l'État accepte de supprimer les taxes pesant sur le Loto du patrimoine. ●

1. *Les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser, Rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat aux collectivités territoriales, n°426 (2019-2020), 13 mai 2020. <http://www.senat.fr/notice-rapport/2019/r19-426-notice.html>*

RELANCE PAR LE PATRIMOINE : INVESTIR DANS LES TERRITOIRES !

Jean-Pierre LELEUX

- ▶ Sénateur Les Républicains des Alpes-Maritimes
- ▶ Vice-président de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Président de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture
- ▶ Rapporteur de la Loi de modernisation de la Fondation du Patrimoine



Il n'eut pas été décent de boudier notre satisfaction à l'écoute de notre premier ministre égrenant les mesures proposées dans le nouveau plan de relance post-Covid. Cent nouveaux milliards d'euros, injectés dans l'économie pour sortir notre pays d'une crise économique sans précédent.

Cent milliards qui s'ajoutent aux 450 déjà lancés lors des lois de finances rectificatives du printemps. Ces chiffres donnent le vertige et dépassent l'entendement du citoyen qui ne sait plus que penser de cette valse des milliards qui tourne autour de sa tête. 100 milliards ? Mais, au fond, pourquoi pas 200 ? 500 ? Sans trop penser à qui les remboursera.

Bref ! Dans ces 100 milliards, deux seront consacrés à la culture. C'est bien ! Sur ces 2 milliards, nous observons 614 millions affectés au patrimoine. Bonne nouvelle !

Regardons de plus près :

Les 334 premiers millions (plus de la moitié) seront consacrés à atténuer la perte colossale de recettes ressentie par les grands opérateurs culturels parisiens (Musée du Louvre, musée d'Orsay, Centre des monuments nationaux, Centre Pompidou, etc.). Bien sûr, cette compensation des pertes subies pendant la période de confinement est indispensable. Mais s'agit-il vraiment là d'une mesure de relance ?

Les 100 millions suivants seront attribués pour la restauration

du Château de Villers-Cotterêts, dans l'Aisne, projet cher (!) au Président de la République, désireux d'y valoriser notre langue française. Le projet est louable, certes, et je l'approuve. Mais il m'apparaît que les crédits ont déjà été votés dans la loi de finances 2020. Et la question se pose : y aurait-il d'autres doublons entre le plan de relance et le budget déjà adopté pour 2020 ?

80 millions d'euros pour un plan « Cathédrales ». Formidable ! Je m'en réjouis. Mais lesquelles ? Celles de l'État ? Ou aussi, celles érigées dans les territoires et qui appartiennent aux communes ?

40 millions d'euros pour la restauration des monuments historiques appartenant aux collectivités locales et aux propriétaires privés. Ah ! voilà une excellente mesure de relance de l'économie territoriale, que le Sénat avait proposée pendant le confinement. J'en suis heureux. Cette mesure, si on l'étend aux travaux d'entretien, présente les vertus espérées par un plan de relance bien compris :

- Intervention capillaire des crédits aux confins de nos territoires (urbains et ruraux) ;
- Répartition territoriale des crédits pour sauver, partout en France, les savoir-faire des entreprises patrimoniales ;
- Effet de levier puissant du fait des cofinancements avec les collectivités, la Fondation du Patrimoine, le mécénat...
- Attractivité touristique accrue après restauration.

Cela est la bonne mesure de relance. Mais, tout en la saluant pour 6 % des crédits affectés au patrimoine, on aurait aimé une part proportionnellement plus importante. Ceci d'autant que la dernière loi « Verrien », réformant les missions de la Fondation du Patrimoine, dont je fus le rapporteur, a élargi les périmètres d'intervention de son label aux communes de moins de 20 000 habitants (jusqu'ici retraints aux communes de moins de 2000) et que le patrimoine bâti non habité est éligible sur l'ensemble du territoire.

Quelques conditions seraient encore davantage multiplicatrices :

- Une prise en compte dans les fonds de relance d'une augmentation temporaire (2021-2022) du taux de subvention de l'État. Ceci afin d'inciter les acteurs privés et les communes à activer rapidement leurs projets.
- Une mobilisation et un soutien des DRAC
- Une généralisation des équipes d'ingénierie patrimoniale dans les départements.

À son sénat, nous suivrons cela de près. ●

« La question se pose : y aurait-il d'autres doublons entre le plan de relance et le budget déjà adopté pour 2020 ? »



PATRIMOINE, LA DYNAMIQUE ACTUELLE EST LA BONNE !

Dominique VÉRIEN

- ▶ Sénatrice UC de l'Yonne
- ▶ Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Membre du Conseil d'administration de la Fondation du patrimoine
- ▶ Conseillère municipale de Saint-Sauveur-en-Puisaye



Le patrimoine est une formidable chance pour nos territoires. Moulins, fours à pain, lavoirs, manoirs, châteaux... tous ces monuments font partie d'une histoire locale qu'il nous faut préserver.

D'abord d'un point de vue moral, car ils forment notre héritage culturel et sont des éléments rassembleurs dans nos villages. Combien d'associations, d'unions, pour faire vivre et restaurer ces ouvrages mémoire d'une vie passée. Mais également car ils sont de formidables atouts pour le tourisme et l'économie locale. Ce patrimoine, une fois sauvé et mis en valeur, est assurément une des composantes de l'attractivité de notre Pays, de nos régions et offre la possibilité d'un tourisme

culturel créateur d'emplois. C'est un moyen également très efficace pour redynamiser des centres-bourgs et revitaliser des villages.

Cependant, la protection du patrimoine est une équation à une inconnue, son financement. En effet, les propriétaires privés ont souvent beaucoup de mal à entretenir leur patrimoine, le Ministère de la Culture est le parent pauvre du budget de l'État et les collectivités locales n'ont pas les moyens de supporter de telles charges. Heureusement, la protection du patrimoine est en train de s'adapter et prend de nouvelles formes. Avec par exemple le succès du loto du Patrimoine, qui est devenu une preuve de la générosité et l'attachement des Français envers cette cause, ou encore le développement des campagnes de dons via le site de la Fondation du Patrimoine.

La sauvegarde du patrimoine est également devenue une véritable opération collective entre les collectivités, les DRAC, les bénévoles ou encore les mécènes. La multiplication des acteurs permet de monter de nombreux projets en local et répond en partie au problème du financement. Plusieurs avancées notables ont été faites ces dernières années, comme la possibilité pour le préfet de déroger à la quotité de participation minimale des collectivités locales en cas d'urgence pour sauver un monument. Ou encore, l'introduction dans la troisième loi de finances rectificative pour 2020, de l'article 1er de la proposition de loi sur la Fondation du Patrimoine permettant d'augmenter le champ géographique du label de la fondation aux communes de 20 000 habitants contre

2 000 actuellement.

Cette réforme est une bonne nouvelle pour la restauration du patrimoine mais également pour l'économie locale. En effet, le label de la Fondation du Patrimoine ou encore le dispositif « Malraux », sont des mécanismes qui permettent via une réduction d'impôt sur le revenu, d'inciter les propriétaires à effectuer des travaux de restauration. Si certains y voient des pertes de recettes pour l'État, il faut comprendre que cet argent est réinjecté directement auprès des

« La multiplication des acteurs permet de monter de nombreux projets en local et répond en partie au problème du financement »

entreprises du bâtiment et des artisans locaux. Ces mécanismes permettent de vivifier l'économie locale et de créer de la richesse.

La dynamique actuelle est la bonne, le patrimoine n'a jamais été autant au centre des débats. Nous assistons à une véritable prise de conscience des atouts qu'il a apportés pour les territoires et nombreux sont les projets qui voient le jour, portés par des associations, des bénévoles et des collectivités locales.

C'est pourquoi il faut poursuivre dans cette direction en veillant au maintien des outils mis en place comme le loto du patrimoine, qui permet non seulement d'apporter une manne financière mais est aussi un moyen efficace de communication sur la richesse culturelle de nos régions. Le maintien du mécénat, qui permet de diversifier les sources de financement et fait de chacun de nous un acteur de la sauvegarde de notre identité culturelle, est également important. Le patrimoine est un marqueur de notre culture, de notre histoire. Préservons-le ! ●



PATRIMOINE : UN PARI POUR L'AVENIR DE NOS TERRITOIRES

Jacqueline DUBOIS

- ▶ Députée LaREM de la Dordogne
- ▶ Secrétaire de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation



Le patrimoine, témoin de l'Histoire, est un bien commun de l'humanité. Députée d'une circonscription bénéficiant d'une richesse patrimoniale et naturelle exceptionnelle, vallée de la Dordogne surplombée des châteaux de Beynac et Castelnaud ou vallée Vézère abritant le site préhistorique de renommée mondiale de la grotte de Lascaux, j'en mesure le rôle essentiel.

Depuis André Malraux, l'État, conscient de la richesse inestimable qu'il constitue pour la culture, soutient le patrimoine en accompagnant financièrement la restauration de monuments classés ou inscrits, privés ou publics... La mission Bern avec le loto du patrimoine a sensibilisé tous les Français en les invitant à participer à leur sauvegarde, un succès ! Ainsi 101 projets de rénovation sont concernés cette année sur tout le territoire français. Et dans le Plan de relance post-crise Covid, un abondement d'un milliard d'euros de la dotation de soutien à l'investissement local sont fléchés vers la transition écologique, la résilience sanitaire... et la rénovation du patrimoine.

Au cœur des territoires, les collectivités territoriales s'impliquent dans la préservation du patrimoine local : l'inauguration récente, par la ministre Jacqueline Gourault, des écluses de l'ancien canal

de navigation de Lalinde en amont de Bergerac illustre leur engagement ainsi que celui de l'État qui en a financé 45 %. Ces subventions peuvent atteindre 80 % pour une commune de moins de deux mille habitants. Parmi les mesures de l'agenda rural, un soutien dédié à l'ingénierie est également proposé aux petites villes souhaitant mettre en valeur un centre historique.

S'il est vrai que la restauration des richesses architecturales qui ont caractérisé notre culture absorbe des sommes colossales, un patrimoine de qualité valorisé engendre une boucle à effet positif qui génère des retombées économiques profitant à tous. Tout d'abord par la création d'emplois spécialisés et pérennes : maçons spécialisés dans le bâti ancien, tailleurs de pierre, ferronniers, restaurateurs de meubles et de tableaux... Les artisans du patrimoine, tels les ateliers Férignac à Hautefort, spécialisés dans l'installation de charpentes et susceptibles de fournir matériaux et compétences pour la reconstruction de Notre Dame de Paris, sont souvent détenteurs d'un savoir-faire unique. Ce sont autant d'opportunités d'apprentissage pour la jeunesse, garante de la préservation et de la valorisation du trésor patrimonial de la France.

On constate que les sites d'exception restaurés et bien entretenus gagnent en notoriété, comme le château de Commarque qui a obtenu, en juillet dernier, une troisième étoile au guide vert Michelin grâce à la passion et au travail acharné de son propriétaire. Par leur attractivité touristique ils contribuent à la richesse économique locale : hébergements, restauration, emploi, ressources des collectivités. Dès lors, comme en témoignent partout en France les nombreux sites qui ont vu leur fréquentation bondir par rapport à l'été 2019 (en Dordogne, +15 % pour les châteaux de Biron et de Bourdeilles, +10 % pour le cloître de Cadouin), la mise en valeur du patrimoine culturel et historique est moteur du développement économique local.

Le patrimoine semble être, plus que jamais, une opportunité de relance économique, un pari pour l'avenir de nos territoires. ●

« On constate que les sites d'exception restaurés et bien entretenus gagnent en notoriété »



PATRIMOINE LOCAL : UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

Sonia de LA PROVÔTÉ

- ▶ Sénatrice UC du Calvados
- ▶ Membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Conseillère municipale de Caen



se ressent évidemment sur le tissu socio-économique puisque 35 000 emplois dotés d'un savoir-faire singulier sont directement liés à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine, et, plus largement, ce sont 500 000 emplois qui dépendent du patrimoine. Ces emplois – faut-il le rappeler – sont dans tous les territoires et non-délocalisables.

Judicieux, enfin, parce que le patrimoine local est un vecteur essentiel de l'identité collective garante de la cohésion sociale. Non seulement il est l'un des premiers accès du citoyen à la culture, mais il est aussi, et peut-être surtout, un fil rouge intra et inter-générationnel. Et si la mobilisation pour Notre-Dame-de-Paris a démontré s'il le fallait l'intérêt des Français pour les fers de lance de notre patrimoine, l'engouement des citoyens autour du Loto du Patrimoine a prouvé leur affection pour les monuments moins connus qui peuplent nos territoires.

Nous pouvons donc nous réjouir que le patrimoine entre comme un objectif important dans le Plan de relance. Pour autant, afin que l'objectif soit parfaitement atteint, plusieurs conditions doivent être remplies :

Le 31 mai 2018, le Président de la République avait déclaré vouloir faire du patrimoine une « cause nationale » témoignant des efforts à faire en ce domaine. Depuis, le patrimoine est devenu un enjeu pour tous les citoyens, même si les engagements financiers restent insuffisants au regard des besoins dans tous les territoires. La crise actuelle appelle, dès lors, à une grande vigilance car les enjeux économiques et les arbitrages financiers des collectivités locales sont tels qu'il faut s'appuyer sur le patrimoine comme étant une opportunité de relance et non le perdant de choix budgétaires.

Certainement par sa nature immatérielle et difficilement mesurable, la culture est trop souvent réduite à une activité improductive, voire à un loisir. Pourtant, rien ne peut être plus éloigné de la réalité : la culture dont fait partie le patrimoine représente 3,2 % de la richesse nationale. Les annonces du Gouvernement sur le plan de relance sont donc une bonne nouvelle et incitent notre soutien : sur les deux milliards alloués à la culture, près d'un tiers – 614 millions d'euros – ira au patrimoine.

Économiquement comme socialement, ce choix est judicieux, en témoignent les travaux auxquels j'ai pu participer au Sénat, que ce soit le rapport « *sur les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser* » que j'ai rédigé avec Michel Dagbert au nom de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, ou au sein du groupe de travail de la commission de la culture qui avait à examiner les conséquences de la crise sanitaire dans le domaine du patrimoine.

Judicieux, aussi, parce que le lien entre économie et patrimoine local est une réalité. La relance du secteur du patrimoine répond en effet, en elle-même, à des enjeux économiques : il est un vecteur de l'amélioration du cadre de vie et un atout touristique, lesquels participent au dynamisme et à l'attractivité de nos territoires. Les études menées pour le ministère de la Culture et par ATOUT France ont révélé l'effet multiplicateur existant du patrimoine local vers l'économie : 1 euro investi dans le patrimoine représente entre 28 et 31 euros de retombées sur un territoire. Cet effet



- D'abord, l'aide doit aller à tous les territoires, et non exclusivement vers quelques gros chantiers d'Île-de-France.
- Ensuite, l'aide doit accompagner en priorité le patrimoine des communes (églises, granges dimières, calvaires et autres lavoirs) et non quelques chantiers voyants et budgétivores. Ces chantiers font quasi systématiquement appel à des entreprises artisanales locales.
- Enfin le choix des projets doit se faire en lien avec les élus locaux, permettant une équitable répartition des aides et une transparence des arbitrages.

Voilà donc un rendez-vous important pour notre patrimoine, souhaitons un vrai partenariat entre l'État et les collectivités pour en faire une réussite, et soyons exigeants pour les choix qui seront faits. ●

MA PROPOSITION DE RÉSOLUTION TENDANT À CRÉER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ÉTAT DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Brigitte KUSTER

- ▶ Députée Les Républicains de Paris
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Conseillère de Paris
- ▶ Membre de la commission Culture, Patrimoine et Mémoire du Conseil de Paris

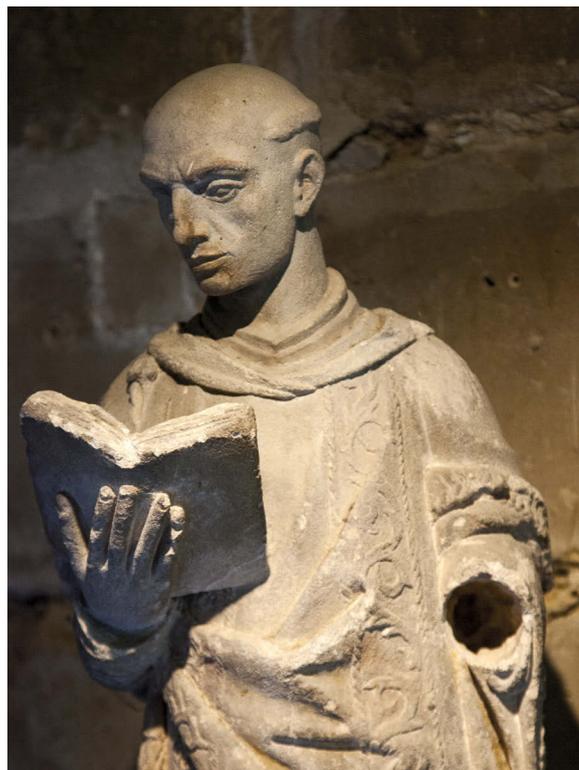


Le 15 avril 2019, le monde entier assistait à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Cet événement, tragique, a provoqué l'effroi largement au-delà des frontières de notre pays, comme en témoigne le considérable élan de solidarité et de générosité qui s'est exprimé dès les premières heures de cette catastrophe. Il a permis de collecter plus de 800 millions d'euros pour la conservation et la restauration de ce qui est considéré comme un joyau du patrimoine français.

Après avoir traversé les siècles, Notre-Dame de Paris a failli être entièrement ravagée par les flammes. L'intervention héroïque de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris a permis d'éviter le pire, et ce qui aurait été, pour le patrimoine, un drame sans commune mesure dans notre passé récent. Pourtant, un dysfonctionnement sur le système d'alarme de la cathédrale a fait perdre un temps précieux aux agents de sécurité.

Le 18 juillet 2020, c'est la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes, construite entre le XV^{ème} et le XIX^{ème} siècle, qui a brûlé. La conséquence en est la destruction complète du grand orgue, qui avait pourtant traversé les siècles et les soubresauts de l'histoire de France, mais également des œuvres inestimables.

Là encore, le système d'alarme incendie semble avoir été défaillant, puisque c'est un passant qui a donné l'alerte en avertissant les pompiers. Ce n'est pas la première fois que Nantes voit ses édifices religieux brûler. Il ne s'agissait ainsi pas du premier incendie de la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul, déjà en proie au feu le 28 janvier 1972. En 2015, c'est la basilique Saint-Donatien-et-Saint-Rogatien dont le toit a été détruit aux trois quarts. Ce ne sont là que quelques exemples des risques qui pèsent sur le patrimoine religieux français.



Ces incendies ont mis en lumière le manque de moyens pour restaurer et protéger les cathédrales. Si le plan « sécurité cathédrales » de 2 millions d'euros est une bonne nouvelle, la liste des bâtiments affectés aux cultes faisant face à des dangers est importante. En 2019, un rapport pointait déjà que sur les 87 qui sont la propriété de l'État, seulement 22 sont considérées être dans un « bon état », 47 sont dans un état jugé « moyen », 15 sont en « mauvais état » et 2 sont même considérées comme en état de « péril ».

Plus largement encore, durant les premiers mois de 2020, 9 incendies ont été relevés dans des édifices catholiques en France. Il y en a eu 16 en 2019 selon l'Observatoire du patrimoine religieux. Installations électriques vétustes qui risquent de provoquer l'embrasement des bâtiments, infiltrations d'eau, charpente fragile, filet installé pour éviter les chutes de pierres, fissures dans les murs...

« C'est une partie de notre patrimoine local qui menace de disparaître, érodé par le temps et soumis à un manque de moyens et d'entretien qui en résulte »

La liste des menaces est longue et elles pèsent largement sur de nombreuses églises, y compris parmi le « petit patrimoine religieux ». Alors que 35 000 églises sont propriétés des communes et ne sont ni protégées, ni subventionnées, les dotations de l'État aux collectivités n'ont fait que renforcer les 15 000 édifices culturels inscrits ou classés à l'inventaire des monuments historiques. 5 000 édifices restent en souffrance et 500 seraient même en péril. C'est une partie de notre patrimoine local qui menace de disparaître, érodé par le temps et soumis à un manque de moyens et d'entretien qui en résulte.

La commission d'enquête que je propose sur l'état des églises et du patrimoine religieux en France vise justement à mesurer avec précision l'étendue des défis et enjeux, pour proposer ensuite un plan en faveur de leur restauration et de leur sauvegarde. Il appartient maintenant au gouvernement de se saisir de ce sujet en faisant inscrire cette proposition de résolution à l'agenda de l'Assemblée nationale. La balle est entre ses mains alors que le temps presse et joue inévitablement contre la préservation de notre patrimoine local, grand comme petit. ●

UNE DYNAMIQUE D'INNOVATION PROFITABLE AU PATRIMOINE

Sophie METTE

- ▶ Députée Modem de la Gironde
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine



« **R**estaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné. » Déroulante, cette phrase a pourtant été prononcée par l'architecte Eugène Viollet-le-Duc. Il est celui qui, au XIX^{ème} siècle, a doté la cathédrale Notre-Dame-de-Paris de dizaines de nouvelles gargouilles, et notamment de son célèbre Stryge. La créature de pierre apparaît 700 ans après le début de la construction du monument, et devient l'emblème du site qui - en des temps bien plus récents et avant le terrible incendie de 2019 - fut classé monument le plus visité d'Europe.

Cette anecdote montre que la vision d'un patrimoine qui serait, par nature, vieillissant et dont la restauration serait un simple coût est erronée. Il nécessite certes des engagements importants que l'État, à de nombreuses reprises par le passé, a choisi d'ignorer. Face à ce constat, les pouvoirs publics ont désormais une mission essentielle : innover dans l'accès à la culture et dans le financement des travaux indispensables à la conservation de notre patrimoine.

C'était précisément ce qu'avait en tête le Président de la République, dès 2017, lorsqu'il a mobilisé Stéphane Bern pour une mission qui a débouché sur la loterie du patrimoine. Celle-ci a fait figure de succès commercial et populaire, voire citoyen : elle a permis aux Français d'exprimer leur intérêt pour le patrimoine bâti et a répondu à l'appétence du public pour le financement participatif. La loterie a suscité des dons et des projets, car la médiatisation a augmenté le mécénat des particuliers : par exemple, la restauration de la maison de Pierre Loti à Rochefort.

Des associations se sont créées pour porter des projets nouveaux partout en France, et l'État a pu renouer avec les collectivités territoriales, revenues à la table des financeurs dans de nombreux cas, notamment pour les phases ultérieures pour lesquelles aucun crédit issu du Loto du patrimoine n'était prévu. La mission d'évaluation a d'ailleurs établi que les Français financent plus volontiers des projets proches de chez eux, ou qui

leur tiennent à cœur. Les Bretons sont ainsi très fiers que le Fort Cigogne ait fait partie des projets retenus. Cela a aussi permis de donner de la visibilité à un patrimoine souvent ignoré, comme le patrimoine industriel, et donc de fournir aux habitants une meilleure image de leur cadre de vie.

Il semble que notre nouvelle ministre de la Culture s'inscrive également dans une dynamique d'innovation au sein des offres de découverte du patrimoine. Roselyne Bachelot évoque par exemple - et à très juste titre - le besoin de concilier culture patrimoniale et culture numérique. Accélérer la transition numérique, c'est réinventer l'exploration, permettre des visites immersives des lieux et expositions.

Remédier au déficit de notoriété que connaissent trop souvent les sites patrimoniaux de nos territoires - en particulier auprès des jeunes - est on-ne-peut-plus actuel. C'est un axe central du plan de relance présenté par le Gouvernement au début du mois de septembre 2020, à l'instar des 80 millions d'euros destinés au « plan cathédrales », qui exclut Notre-Dame-de-Paris. L'écueil à éviter dans ce type de politique, comme dans de nombreuses autres, demeurera toujours le saupoudrage mais la volonté est là : valoriser le patrimoine local. ●



« La vision d'un patrimoine qui serait, par nature, vieillissant et dont la restauration serait un simple coût est erronée »

RÉAPPROPRIONS-NOUS NOTRE HISTOIRE !

Michel LARIVE

- ▶ Député LFI de l'Ariège
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Membre du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs



L'avenir de notre patrimoine commun est menacé. La crise sanitaire qu'a traversé le pays a accéléré le délaissement et le dépérissement des édifices remarquables et autres monuments qui constituent le maillage culturel et mémoriel de nos territoires. Dans le même temps, le spectre de la récession inquiète les professionnels et les acteurs du secteur. Face à une forme de darwinisme économique qui ne dit pas son nom, menaçant des sites historiques et archéologiques faisant partie intégrante du patrimoine de l'Humanité, il y a urgence à agir. Je proposerai ici quelques pistes pour retrouver le sens d'une véritable politique patrimoniale. La crise, parce qu'elle est un événement politique et existentiel, doit nous amener à envisager un nouvel élan pour le patrimoine.

Tout d'abord, la restauration du patrimoine est un formidable levier stratégique dont dispose l'État pour le rayonnement culturel et pour la construction d'une économie du temps long. Le patrimoine est vecteur de sens, de lien social et de développement économique bien compris, c'est-à-dire pleinement associé avec l'impératif écologique. Il s'agit d'autant d'emplois non-délocalisables et immédiatement favorables à l'économie locale. A ce titre, la restauration du patrimoine réconcilie les exigences culturelle, esthétique, économique et écologique.

Pour cela, l'État doit déjà assurer des conditions matérielles d'existence dignes aux acteurs et aux professionnels du patrimoine qui ont été particulièrement touchés par la crise. Une profession comme celle des guide-conférenciers pâtit encore aujourd'hui des conséquences économiques de l'arrêt de leur activité et de la réaction tardive du Ministère de la Culture. Puis, le patrimoine doit résolument sortir d'une logique comptable et financière dominante aujourd'hui. Depuis 2009, le budget consacré au patrimoine architectural et aux monuments a été amputé de 25 % - régressant de 440 à 332 millions d'euros. On a ainsi pu observer, pendant la crise sanitaire, des administrations régionales refuser d'aider certains projets de réhabilitation du

patrimoine, au motif que les concernés avaient déjà perçu des fonds provenant du loto du patrimoine. Je considère que l'État doit sortir de cette voie hasardeuse. L'action culturelle ne peut plus être livrée à la privatisation, au principe du jeu et du hasard et au mécénat d'usurier. Aujourd'hui, avec la défiscalisation des dons des plus riches et avec le loto du patrimoine, ce sont les moins nantis qui financent les goûts des plus fortunés !

Voilà les principaux éléments de réflexion que nous pourrions porter au débat dans cette crise du patrimoine. Mais le gouvernement semble en avoir décidé autrement, puisqu'il priorise, dans son plan de relance, les dépenses de fonctionnement sur les dépenses d'investissement. Si les 600 millions d'euros alloués au patrimoine permettront d'opérer un relatif rattrapage en matière d'entretien de monuments ayant souffert ces derniers mois, les sommes évoquées se révèlent bien insuffisantes pour ambitionner un plan de restauration du patrimoine digne de ce nom. En outre, ces fonds risquent d'être captés par les grands opérateurs du Ministère de la Culture et par les attractions touristiques de masse, dévoreuses de budget.

Enfin, je terminerai mon propos en rappelant que nous vivons

« L'action culturelle ne peut plus être livrée à la privatisation, au principe du jeu et du hasard et au mécénat d'usurier »



aujourd'hui un moment historique. Notre société est à la croisée des chemins... Nous ne pouvons pas laisser passer cette chance qui s'offre à nous ! Nous devons nous réapproprier notre histoire de la façon la plus exhaustive qui soit, et ainsi tisser à nouveau les liens intergénérationnels qui nourrissent notre mémoire commune. Parce que la restauration du patrimoine local est une mission essentielle qui concourt au bien commun, l'État doit mettre fin à son propre désengagement. ●

MISMISSIONS NOTIFICATIONS FETFECTIONS



Sommaire

- 35 Présidence de la République, Gouvernement
- 48 Parlement
- 52 AAI
- 53 Conseils régionaux et départementaux,
préfectures de régions
- 55 Préfectures de départements
- 66 Autres mouvements



EURONAVAL

LE SALON MONDIAL DU NAVAL DE DÉFENSE

OCTOBRE 2020

SALON
20/23
LE BOURGET

CONFÉRENCE
le **19**
PARIS





Transformer la vie des patients par la science™

S'unir, c'est oser conjuguer les talents et les expertises d'une recherche agile et d'un développement robuste pour créer une entreprise biopharmaceutique de premier plan.

Innover, c'est oser explorer de nouvelles voies thérapeutiques pour proposer des médicaments qui transforment la vie des patients.

Soutenir, c'est oser s'engager pour aider les patients à vaincre des maladies graves comme les cancers, les pathologies du système immunitaire, les maladies cardiovasculaires ou les fibroses. Aucune approche n'est trop audacieuse pour servir les patients.

Une vision unique nous anime : Transformer la vie des patients par la science.